

**MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE**

**CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**SESSION 2013**

**LUNDI 17 juin 2013**

**8h00 à 12h00**

**4<sup>ème</sup> EPREUVE** : Durée 4 heures – Coefficient 4

« Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ».

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 10 documents et 132 pages.**

**SUJET EPREUVE N° 4**  
**Concours externe**  
**d'inspecteur de la jeunesse et des sports - 2013**

Le préfet de région doit établir un plan à 4 ans de prévention et lutte contre toutes les formes d'incivilité, de violence et de discrimination dans le sport organisé. Vous êtes chargé, au sein de la DRJSCS, de préparer ce plan, qui s'appuiera sur les directives existantes et sur les capacités d'initiatives des acteurs du sport, associatifs, public ou économiques, de niveau régional, départemental et local. Vous ferez état, si besoin est, des dispositions complémentaires qui pourraient être envisagées au niveau national pour faciliter la conduite de l'action territoriale.

Liste des documents joints :

- document 1 : Rapport d'activité 2011 de l'observatoire des comportements de la fédération française de football	Pages 3 à 44
- document 2 : Instruction ministérielle du 12 avril 2001	Pages 45 à 50
- document 3 : Instruction ministérielle du 5 juin 2002	Pages 51 à 54
- document 4 : Extrait du code du sport (modifié en 2012)	Pages 55 à 56
- document 5 : Extrait du rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports sur la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport (2010)	Pages 57 à 76
- document 6 : Extrait du livre vert du supportérisme (2011)	Pages 77 à 98
- document 7 : Rapport d'étape du comité du supportérisme (2012)	Pages 99 à 106
- document 8 : Rapport d'étape du comité de lutte contre les discriminations (2012)	Pages 107 à 114
- document 9 : Instructions du CNDS pour l'année 2012	Pages 115 à 128
- document 10 : Extrait du décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets	Pages 129 à 132



**RAPPORT D'ACTIVITES**

*SAISON 2010 / 2011*

**Matthieu ROBERT**  
**Patrick WINCKE**

**30 juin 2011**

# SOMMAIRE

## Préambule

### *PREMIERE PARTIE :*

#### *L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS*

---

- 1) Avis des experts
- 2) Evolution continue

### *DEUXIEME PARTIE :*

#### *BILAN QUANTITATIF (SAISON 2010/2011)*

---

- 1) Statistiques licenciés
- 2) Editions au 30 juin 2011
- 3) Tendances chiffrées
- 4) Tableaux et analyses comparatives

### *TROISIEME PARTIE :*

#### *PRECONISATIONS (SAISON 2011/2012)*

---

- 1) Fédération Française de Football
  - a)- Actions de prévention
  - b)- Actions de réparation
- 2) Ligues et Districts
- 3) Clubs

#### *CONCLUSION*

---

## PREAMBULE

Le 30 juin 2011 marque la fin de la cinquième année d'exploitation de l'outil. On peut affirmer qu'il est maintenant intégré dans le quotidien de **125 centres de gestion (sur 126)** qui l'utilisent régulièrement.

Certes tout n'est pas encore parfait, tout le monde n'a pas la même utilisation, certains centres de gestion ont encore à convaincre autour d'eux, mais l'outil fait néanmoins partie intégrante des réflexions, des analyses et des prévisions de l'ensemble des ligues et de plus de 99% des districts.

L'évolution continue apportée à la gestion de l'outil, au gré des remarques faites par les utilisateurs lors des réunions dans les ligues, concourt sans doute à cette appropriation. Il faut donc insister auprès des centres de gestion qui n'ont pas souhaité organiser ces regroupements de travail pour expliquer tout l'intérêt de maintenir une réunion annuelle, afin d'échanger sur les évolutions et potentialités de l'outil tout en prenant en compte les spécificités de chaque région.

Ce rapport annuel doit servir d'aide à la mise en place d'actions pour la saison suivante, permettant ainsi de bien comprendre que l'observatoire des comportements ne peut plus être **uniquement** cantonné à un rôle purement statistique, de recensement d'actes de violence, de calcul de ratios ou de pourcentages. Il est réellement **le seul moyen objectif de légitimer des actions**, de les justifier, de les mesurer et donc d'évaluer l'efficacité du travail.

**Il a un rôle beaucoup plus large**, car il permet de justifier pleinement des actions de prévention, d'aide, de soutien aux initiatives locales, d'en mesurer l'efficacité. C'est le moyen le plus objectif pour mettre en avant les valeurs portées par le football et qui sont trop souvent oubliées au profit des dérives liées notamment à l'environnement des compétitions.

Dès lors, on comprend l'intérêt qu'il apporte aux personnes en charge du fonctionnement du football et pas uniquement à celles qui gèrent les compétitions. C'est en effet l'ensemble des acteurs du football qui ont intérêt à l'utiliser, à l'alimenter, à le faire évoluer, car il garantit à tous une parfaite objectivité d'analyse.

On pense bien évidemment aux commissions de discipline, d'organisation des compétitions, mais aussi aux commissions d'arbitrage, technique, des éducateurs, des féminines, puisque l'outil est conçu pour renseigner tous les secteurs d'activités et toutes les personnes impliquées lors d'une rencontre, à condition bien sûr de l'alimenter correctement et régulièrement.

En tant que sport le plus populaire et le plus médiatique, on peut facilement le stigmatiser par ses excès et ses dérives, faisant ainsi l'amalgame entre football business et football amateur. Il convient donc de pouvoir très objectivement montrer que le football amateur, avec près de 2 millions de licenciés, dont plus de la moitié de moins de 18 ans et 17 140 clubs implantés sur l'ensemble du territoire, permet chaque semaine de mobiliser plus de 960 000 personnes, sans compter les spectateurs potentiels, autour des 35 000 rencontres organisées chaque week-end durant la saison.

Cette mixité sociale regroupant des personnes de tous âges, de toutes conditions sociales, des zones rurales les plus éloignées aux zones urbaines les plus denses, impose bien au football **d'être le second lieu d'échange et de brassage après l'école**. Il faut donc dire haut et fort que c'est avant tout cela le FOOTBALL.

Aujourd'hui, l'observatoire doit servir cette affirmation en analysant, étudiant, proposant des axes de travail et des préconisations d'actions en partant de données concrètes et objectives.

Il a déjà fortement contribué à créer au sein de la fédération une commission fédérale baptisée « actions citoyennes et sociales » qui regroupe, dans une même unité, l'ensemble des thématiques que permet le football, au-delà de sa vocation purement sportive, qui doit bien évidemment rester une priorité.

Dans ce rapport, nous proposerons dans une première partie de montrer plus en détail l'intérêt de l'observatoire des comportements, notamment à partir des avis de partenaires institutionnels.

Dans une seconde partie, nous présenterons un bilan chiffré de la saison 2010/2011 avec un certain nombre de tableaux comparatifs depuis trois saisons et des analyses statistiques comparatives.

Avant de conclure, nous soumettrons à l'avis des décideurs fédéraux un certain nombre de préconisations. Ces préconisations d'actions ou de comportements pourraient être aisément mises en place au cours de la saison 2011/2012.

# L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS

## 1) AVIS DES EXPERTS

Il est important de rappeler que nous nous appuyons de façon régulière sur un certain nombre d'experts ou d'institutions partenaires qui, par leurs compétences, apportent des visions différentes et complémentaires aux analyses que nous proposons.

En premier lieu le travail régulier avec les représentants de l'Observatoire Nationale de la Délinquance et de la Réponse Pénale qui, sous l'égide de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), propose les chiffres de la criminalité en France et publie annuellement nos données dans ses fiches thématiques « les violences et incivilités dans le football amateur ».

Le fait d'échanger sur les données mais également sur la méthode permet d'améliorer à la fois les analyses que l'on peut faire, mais également les présentations qui en ressortent, rendant ainsi plus explicites les chiffres proposés.

Enfin le groupe « historique » d'experts universitaires, sociologues, outre le travail collectif qu'il réalise, contribue à la vulgarisation de l'observatoire en intégrant les résultats dans leurs travaux ou leurs interventions officielles. Ils contribuent grâce à leurs remarques ou leurs analyses de terrain, à ce que l'outil réponde concrètement aux problématiques et aux besoins. Cela conduit également à nous orienter dans nos préconisations.

Pour rappel, ce groupe comprend les personnalités suivantes :

- **Beatrice Clavel**, Maître de conférences en psychologie du développement socio cognitif à Lyon.
- **Nathalie Pantaleon**, Maître de conférences à Nice
- **Dominique Bodin**, Sociologue, à Rennes
- **Dominique Charrier**, Maître de conférences à Orsay
- **Eric Debarbieux**, Professeur des universités et directeur de l'observatoire international de la violence scolaire, à Bordeaux.
- **Patrick Laclémence**, Responsable de l'Institut de Veille en Événementiel et d'Analyse du Risque à Troyes.
- **Patrick Mignon**, Directeur du laboratoire de Sociologie à l'INSEP.
- **Williams Nuytens**, Maître de conférences à l'université d'Artois.

Etant régulièrement invités dans des colloques, conférences, nous avons également établi des contacts avec d'autres experts, permettant de confirmer que nous avons acquis une certaine reconnaissance. Ce n'est pas un hasard si nous avons été intégrés dans divers groupes de travail ou de réflexion pilotés notamment par le ministère des sports avec les représentants des ministères de la justice et de l'intérieur.

C'est ainsi que pour cette saison, nous avons été impliqués dans le travail sur le supportérisme et la rédaction du « livre vert » paru en octobre 2010, qui a fait suite au congrès des supporters de janvier 2010. A l'invitation du ministère des sports, nous sommes également présents au sein du comité du supporter ainsi qu'au sein du comité permanent de lutte contre les discriminations.

Outre nos échanges, cela permet également de nouer de nouveaux contacts avec d'autres experts, toujours dans le souci de faire évoluer notre réflexion, mais également de pouvoir aider au développement du même type d'outil auprès d'autres structures.

C'est en tout cas l'une des missions que nous sommes prêts à assumer pour les fédérations qui en feraient la demande. C'est semble-t-il le souhait du ministère des sports qui souhaite pouvoir disposer de données aussi objectives dans les autres disciplines, pour éviter de toujours stigmatiser sur le football, alors qu'un phénomène de société, par définition, touche aussi d'autres sports qui disposent de publics assez similaires.

En effet, comme le disent régulièrement nos experts, la société a changé, les générations ont changé et le sport en général et le football en particulier ne peuvent échapper à ces changements. Et là encore l'intérêt de l'observatoire est de montrer que les phénomènes de violence restent malgré tout infimes au regard du nombre de personnes impliquées chaque semaine. Ce qui devrait valoriser le football plutôt que le déprécier.

D'ailleurs si l'on compare le tableau concernant les agressions physiques proposées par l'Observatoire National de la Délinquance avec celles de l'observatoire des comportements depuis 4 ans (voir page 15), nous constatons une relative similitude dans l'évolution, bien sûr sans comparer les chiffres qui ne portent pas exactement sur les mêmes valeurs.

Il est intéressant de montrer les similitudes entre les constats faits au sein de la société et nos observations. La sociologie de la population est la même, les incidents sont du même type, mais les pourcentages sont loin d'être identiques, prouvant ainsi le rôle éminemment éducatif des clubs de football.

On peut donc légitimement affirmer que les clubs jouent à plein leur rôle d'intégration, d'éducation et de refuge pour des jeunes qui sont de plus en plus en manque de repères. Ce sont aussi des arguments irréfutables que chaque responsable de club doit connaître pour argumenter et défendre son action auprès des élus ou de la population, qui n'ont pas toujours la connaissance de la réalité.

## **2)- Une évolution continue**

En évolution constante et régulière, l'observatoire est un outil au service des centres de gestion et des élus, à condition de l'utiliser comme il se doit, c'est-à-dire avec une procédure permettant de l'alimenter régulièrement.

Les sources d'information permettant de connaître les problèmes rencontrés lors d'une rencontre sont multiples et bien connues des commissions de discipline: feuilles de match, rapports d'arbitres, rapports de délégués. Mais l'observatoire ouvre davantage ces sources d'informations avec la possibilité de recevoir du courrier des collectivités, des coupures de presse ou des témoignages d'autres partenaires. Bien sûr pour ces dernières informations, il convient avant tout d'en vérifier la réalité.

Ces informations permettent donc d'envisager l'ensemble de la problématique liée aux incivilités, à la violence et aux discriminations. Elles garantissent également l'objectivité pour



répondre à la volonté de traiter le problème des mauvais comportements observés autour de l'activité football, que ce soit lors de rencontres comme lors d'entraînements.

Tout ceci concourt à enrichir les sources d'information, notamment pour permettre aux commissions de discipline, seuls organes légitimes pour juger les dossiers, de disposer d'informations plus diversifiées.

Depuis la création de l'outil en 2005, nous venons d'achever cette saison la troisième évolution de l'outil et entamons la saison prochaine la quatrième phase d'évolution.

Pour rappel, la première phase a consisté à créer un outil de recensement des actes de violence sur les terrains, en expliquant aux utilisateurs tout l'intérêt qu'ils avaient de bien renseigner les rubriques, afin que nous puissions connaître la réalité des incidents sur et en dehors du terrain, avant, pendant ou après une rencontre.

L'objectif était alors d'avoir des chiffres, les plus pertinents possibles, afin de pouvoir les utiliser en fonction de son niveau d'intervention. Cette période a duré de la création de l'outil, en 2005, jusqu'à la fin de la saison 2007/2008.

Le changement de nom voulu par les élus sous l'impulsion de Raymond Domenech, très impliqué dans les actions liées à la prévention, marque une seconde phase qui consiste à ne pas se cantonner à de simples chiffres. L'objectif est désormais de pouvoir se servir de l'observatoire pour mettre en place des actions de réparation ou de prévention, de les justifier et surtout d'être en mesure d'en évaluer l'efficacité d'une saison à l'autre.

**Nous avons donc des chiffres, des pourcentages, des analyses quantitatives, mais également des analyses qualitatives proposant des actions concrètes pour améliorer les chiffres.**

La troisième phase inaugurée lors de la saison 2009/2010, offre la possibilité d'avoir la liste des 30 clubs revenant le plus souvent dans l'observatoire pour chaque niveau de compétition, afin d'aider les centres de gestion dans leur prise de contact avec ces clubs pour leur proposer une aide ou un soutien.

Autre innovation durant cette saison, la mise en place d'une aide pour l'identification des rencontres à surveiller en ayant systématiquement le relevé des incidents ayant opposé les futurs adversaires lors des rencontres des saisons précédentes.

Le classement des matchs, « à risque » ou « sensibles » selon les appellations retenues, consiste à aider les organisateurs des compétitions à déterminer un classement de match dit « à risque » en ajoutant aux connaissances humaines un rappel plus exhaustif des problèmes rencontrés par les deux clubs adversaires et ce, pour l'ensemble des catégories, ce qui n'était réservé auparavant qu'à la catégorie concernée par la rencontre du week-end.

Cette étape marque la volonté de faire évoluer la place des centres de gestion dans leurs rapports avec leurs clubs, en leur donnant des outils plus objectifs pour aider, soutenir, épauler les clubs face à des difficultés ponctuelles ou récurrentes.

Nous entamerons lors de la saison 2011/2012 une quatrième étape qui consistera à positionner plus fortement le football comme un des acteurs de l'éducation, notamment auprès des mineurs qui représentent plus de la moitié des licenciés actuels.

L'objectif étant de pouvoir montrer que le football, sport le plus populaire est, plus que d'autres sports, complètement en lien avec les évolutions de la société. Il possède tous les

atouts pour réussir, en plus de sa mission de développement de la pratique, sa mission de service public consistant à utiliser le football comme véritable support d'éducation.

Pour cela l'ensemble des centres de gestion doivent intégrer plus ouvertement cette dimension éducative, sociale et citoyenne, en proposant des actions ciblées soit en terme de prévention, soit de réparation, en fonction des constats faits les saisons précédentes.

L'outil a bien atteint sa phase de maturité et ce n'est donc pas un hasard si la Ligue du Football Amateur a fait évoluer ses conventions d'objectifs sur la ligne « lutte contre la violence » en ne finançant les actions proposées par les centres de gestion que si elles sont justifiées par l'observatoire. La prochaine étape consistera sans doute à changer l'intitulé de cette ligne budgétaire pour être alors totalement cohérent avec la démarche entreprise.

## BILAN CHIFFRES (SAISON 2010 / 2011)

### 1)- LE NOMBRE DE LICENCIES

Nous sommes maintenant à 99% de centres qui participent régulièrement à l'observatoire et qui ont surtout compris l'intérêt que chacun pouvait en attendre, au delà du simple recensement des données. Dès les premiers mois de la saison nous avons déjà plus de 100 centres participants, les autres centres s'étant ajoutés avant la fin de l'année 2010. On peut en déduire que les centres qui participent le font par utilité et non plus uniquement par devoir. Cette nouveauté implique des chiffres plus réguliers, plus fiables et donc plus utiles pour tout le monde.

La baisse du nombre de licenciés constatée cette saison a été principalement observée dans les renouvellements de licences seniors, mais encore plus dans le nombre de licences dirigeants. Ceci a été compensé en partie par le nombre de nouvelles licences en augmentation. On peut donc dire que malgré le désastre sportif et médiatique du football après la coupe du monde et les affaires qui ont suivi, le football reste un sport attractif pour les plus jeunes.

Licences FFF	Saison 2009 / 2010	Saison 2010 / 2011	variation en volume	variation en %
<b>Nouvelles licences</b>	488 035	523 763	35 728	7,3
<b>Renouvellements</b>	1 386 290	1 236 161	-150 129	-10,8
<b>Changement de club</b>	200 959	198 802	-2 157	-1,1
<b>TOTAUX</b>	2 075 284	1 958 726	-116 558	-5,6

En revanche, il convient d'avoir une vraie analyse sur le problème récurrent de la perte de licenciés dirigeants, ainsi que sur le nombre d'arbitres toujours insuffisant. Plus inquiétant, le turn over de plus de 30% des arbitres, qui oblige à former, chaque année, un grand nombre d'arbitres dont on sait qu'une partie d'entre eux ne poursuivra pas. Le système actuel d'obligation pour les clubs de présenter des arbitres marque sans doute ses limites et mériterait d'ouvrir une vraie réflexion, même si cela reste actuellement la moins mauvaise solution.

**Il est du rôle de l'observatoire d'alerter sur des tendances ou sur des chiffres qui apparaissent comme inquiétants et qui ne pourront s'améliorer qu'en prenant des mesures à la hauteur des enjeux. Ainsi le problème des dirigeants et des arbitres est une réelle priorité.**

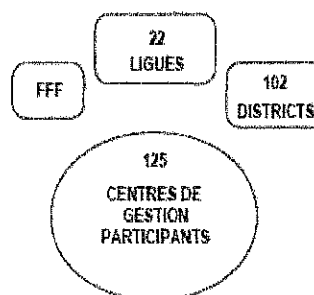
## 2)- Les extractions au 30 juin 2011



Observatoire des comportements - Saison 2010-2011  
Edition générale du 01/07/2010 au 30/06/2011  
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL



Général du 01/07/2010 au 30/06/2011	
Centres de gestion concernés par l'observatoire	126
Centres participants	125
Centres participants (en pourcentage)	99.2%
Matchs officiels joués	720 507
Matchs couverts par l'observatoire	711 376
Matchs couverts par l'observatoire (en pourcentage)	98.7%



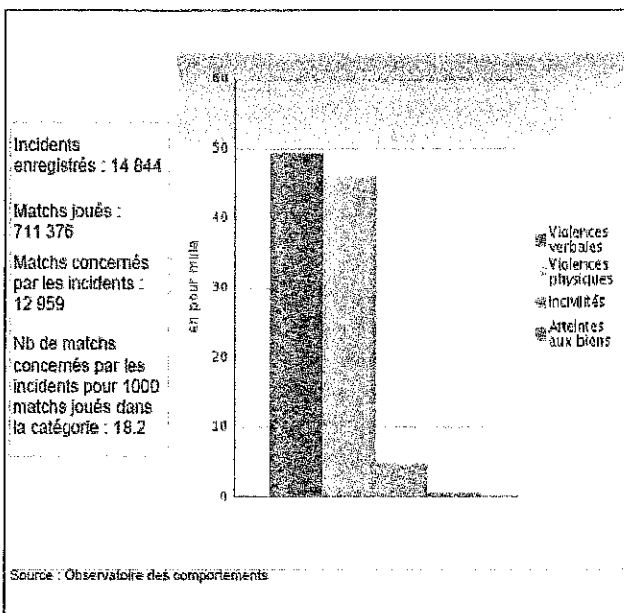
Spécifique	
Matchs joués généraux du 01/07/2010 au 30/06/2011	
Centres participants	125
Matchs joués	711 376
Matchs concernés par les incidents	12 959
Matchs concernés par les incidents (en pourcentage)	1.8%
Incidents recensés	14 844



### Ventilation des principaux incidents



Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage
<b>Violences verbales</b>	<b>6 368</b>	<b>49.1%</b>
Médiation	1 149	7.7%
Propos obscènes / injures	1 079	7.2%
<b>Violences physiques</b>	<b>5 949</b>	<b>45.9%</b>
Aggression par arme	12	0.1%
Bagarre / Echauffourée	243	1.9%
Bousculade	545	4.2%
Coup / Brutalité	4 801	37.0%
Tentative de coup(s)	348	2.7%
Incivilités	586	4.5%
Geste / Comportement obscène	277	2.1%
Crachat	213	1.6%
Jet de projectiles	96	0.7%
Atteintes aux biens	62	0.5%
Degradation	53	0.4%
Vol	6	0.1%
Incendie	0	0.0%
<b>TOTAUX</b>	<b>12 965</b>	
Incidents supplémentaires	1 879	





## Ventilation des principaux incidents par catégories



Types d'incidents		TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX		12 966	9 145	1 520	1 340	600	63	49	8	146
Violences verbales	Menace / Injure / Insulte	1 140	749	97	86	21				14
	Propos grossiers / Injure(s)	2 10	1 611	111	83	60	1			
	Agression par arme	12	7	2	3	0	0	0	0	0
Violences physiques	Bagarre / Echauffourée	243	120	58	49	6	0	3	0	7
	Bousculade	545	395	64	55	22	2	2	0	6
	Coup / Brutalité	4 801	3 450	551	513	201	16	34	3	33
	Tentative de coup(s)	348	266	34	27	11	1	2	0	7
	Geste / Comportement obscène	277	203	31	25	9	0	6	0	4
Incivilités	Crachat	213	164	23	17	4	0	2	0	3
	Jet de projectiles	96	59	16	11	3	2	0	0	5
	Dégradation	51	33	5	0	2	1	1	0	2
Atteintes aux biens	Vol	0	1	2	0	1	0	0	0	0
	Incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Matchs joués	711 376	351 608	40 306	57 254	77 829	151 806	13 863	3 657	14 963
Nombre pour mille		18,2	26,0	37,9	24,1	7,7	0,4	6,7	2,2	9,8

Nous notons une nette prédominance des violences verbales (49%), devant les violences physiques (46%); les 5% restant se partagent entre les atteintes aux biens et les incivilités. Concernant les violences verbales, plus de 81% sont dues à des propos injurieux ou grossiers. Pour les violences physiques, 80% sont dues à des coups.

Le tableau plus précis de la répartition des incidents par catégorie montre que les problèmes de violence se concentrent principalement dans la catégorie des 17/18 ans, avec le double d'incidents par rapport à la moyenne nationale. Suivent ensuite les seniors et les 15/16 ans, avec un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (24 et 26 incidents pour mille matchs joués).

Les incidents lors des rencontres de futsal arrivent en 4<sup>ème</sup> position. Même s'ils restent à des chiffres relativement faibles et en dessous de la moyenne nationale, il est toutefois important de le prendre en compte car il s'agit d'une pratique émergente qui n'a pas encore atteint son développement maximum.

**Nous réaffirmons donc fortement que l'urgence du travail concerne une intensification du travail de prévention dès les 15 ans et une réflexion pour l'activité futsal.**

Cette alerte concernant le futsal est encore plus fondée si l'on prend uniquement les chiffres de la compétition nationale. Nous le verrons de manière plus détaillée dans le chapitre consacré aux championnats nationaux.

Certes l'activité commence seulement à se structurer, elle ne dispose donc pas encore de beaucoup d'experts spécialistes que ce soit en arbitrage, dans l'encadrement ou dans l'organisation de rencontres. **Le monde du football n'a pas encore totalement intégré cette discipline dans son quotidien et calque trop sa gestion sur l'organisation du football à 11.** Il est temps de considérer le futsal comme une véritable activité spécifique qui nécessite donc une organisation spécifique.

De même la structuration de la plupart des clubs qui s'inscrivent dans les compétitions spécifiques n'est pas toujours aboutie et le club se résume souvent à une ou deux équipes sans véritable structure de club avec un manque évident de formation à tous les niveaux : dirigeants, responsables de club, éducateurs ou arbitres.

A ceci s'ajoutent les infrastructures qui ne sont pas toujours propices à l'organisation d'une rencontre de futsal dans les meilleures conditions : places des spectateurs réduites ou inexistantes, pas de dégagements, promiscuité des vestiaires. On joue là où l'on peut obtenir une salle et cela ne permet pas d'être exigeant sur les normes de sécurité. Pour autant, quel que soit le type de salle, il convient de mettre en place un filtrage du public adapté à la structure, sachant que la moitié des incidents mettent en cause le public.

Il faut donc encore poursuivre les formations et les informations auprès notamment des collectivités pour expliquer que d'une part le futsal est une activité spécifique qui ne dégrade pas les salles (ce n'est pas du football dans une salle), et d'autre part il faut sans doute davantage développer l'idée des rencontres en extérieur, notamment sur les terrains hat-trick.

### **3)- Les tendances chiffrées**

Items	Saison 2007/2008	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011
Nombre de centre de gestion participant	106	116	119	125
%	84	92	94.5	99
Nombre de matchs observés	669 810	695 596	685 589	711 376
Nombre de matchs concernés par au moins un incident	11 810	11 318	12 393	12 959
%	1.7	1.6	1.8	1.8

Les chiffres concernant les matchs ayant eu au moins un incident restent relativement stables d'une saison à l'autre, malgré plus de rencontres disputées dans plus de centres de gestion et dans un climat général peu propice à une certaine sérénité, que ce soit dans le monde du football comme dans celui de notre société.

Les données chiffrées ne prennent tout leur sens que si l'on prend en compte le contexte et l'environnement général de l'activité. Il est en effet trop facile de s'arrêter sur la stigmatisation faite uniquement sur les excès ou les dérives d'une activité qui par ailleurs représente le sport le plus populaire et le plus médiatique en France comme dans le monde.

Alors rappelons dans cette première partie, les principales données chiffrées qui peuvent aussi à elles seules expliquer les difficultés que le football rencontre pour effectivement arriver à faire pratiquer chaque week-end 1.958 millions licenciés, dans les quelque 17 140 clubs regroupés dans les 101 districts et 22 ligues de l'hexagone, plus les 8 ligues d'Outre-mer.

Les chiffres bruts sont importants, mais plus encore si on les met en perspective. Il est ainsi important d'argumenter à l'aide de données objectives pour justifier le fait que le football est bien le sport le plus populaire et qu'en cela il est aussi celui qui est l'exact reflet de notre société.

Ce n'est alors pas un hasard s'il bénéficie des avantages quand tout se passe bien (mobilsation populaire et festive lors des grands évènements, surtout lorsqu'ils se déroulent en France) mais aussi et surtout lorsque les résultats ne suivent pas. Il concentre alors toutes les tensions, les problématiques, les interrogations qui remontent des difficultés quotidiennes de nos concitoyens. **Le football est un fait social** et comme en politique chacun donne son point de vue.

Les débats sur l'égalité des chances, sur la discrimination, sur l'intégration, sur la laïcité, sur le chômage, sur les difficultés sociales qui alimentent quotidiennement nos journaux ou les débats télévisuels ne peuvent que se retrouver dans le microcosme footballistique qui est un véritable miroir de la société.

Alors on peut évidemment regretter aujourd'hui que l'on parle plus de ces phénomènes de société, de la vie en général et moins de sport, mais dans le contexte social actuel, il faudrait au contraire plutôt en être fier.

Notre sport est effectivement en phase complète avec nos concitoyens, même si en ce moment c'est plutôt un handicap, car il reste le sport qui permet à la fois de faire rêver sur un avenir meilleur, tout en étant aussi un lieu éducatif et social et n'en déplaise à ses détracteurs, encore un lieu de mixité social. « C'est le second lieu d'éducation en France après l'école » dixit Patrick Braouezec, Président de la Fondation du Football, lors de l'affaire des quotas.

Revenons aux chiffres clés du football. Outre le nombre de licenciés, le nombre de clubs, c'est aussi le nombre de rencontres qui sont organisées chaque saison dans le monde amateur qui explique aussi que de tels regroupements réguliers provoquent parfois des débordements.

Nous avons illustré dans les tableaux à la page 10, que les 125 centres de gestion qui participent à l'observatoire organisent plus de **711 000 rencontres officielles** (championnat et coupe). Si l'on admet qu'en moyenne 5 équipes des 17 000 clubs disputent environ 5 matchs amicaux, cela fait environ **425 000 rencontres amicales**. Nous sommes donc à plus de **1 136 000 rencontres par saison**. Symboliquement, nous gardons volontairement en communication le chiffre d'1 million de matchs par an dans le football amateur dont on voit bien qu'il est largement dépassé.

Si nous déclinons ce chiffre d'1.136 million par week-end, en retenant qu'en moyenne une saison comprend 32 semaines, nous obtenons **35 500 rencontres disputées tous les week-ends**. Ces rencontres chaque semaine sont une spécificité du football qui ne se retrouve pas dans d'autres activités, qui bien souvent disposent d'un calendrier plus aéré permettant plus facilement de remettre une rencontre qui s'annonce difficile.

De plus les 17 140 clubs, dont environ 635 clubs de futsal, se trouvent sur l'ensemble du territoire national (hexagone et Outre-mer), de la région rurale la plus éloignée aux zones urbaines les plus denses. Si la moyenne arithmétique donne **66 licenciés par club**, les écarts d'un club à l'autre sont importants et l'on peut trouver, dans le même département, des clubs allant de 20 à 1 500 licenciés qui se côtoient, se rencontrent avec des moyens bien évidemment différents en termes financier, mais également humain ou d'infrastructure.

Et pourtant, grands ou petits, tous sont traités de la même manière par les centres de gestion qui veillent ainsi à ce que l'égalité et l'éthique sportive soient toujours préservées dans toutes les compétitions.

Pour finir sur l'importance du nombre et des obligations que cela confère à la fédération, nous pouvons estimer le nombre de personnes mobilisées par une rencontre. En prenant une moyenne basse de 30 personnes qui jouent, arbitrent, encadrent, accompagnent une rencontre de football, nous arrivons à **plus d'1 million** de personnes qui sont impliquées (ou occupées) chaque week-end de l'année pendant les 32 semaines qu'englobe une saison.

Si l'on se réfère aux sources de l'INSEE concernant la population française qui donne la répartition suivante:

- Population de moins de 20 ans : 15 901 940
- Population âgée de 20 à 59 ans : 34 164 647
- Population globale : 63 937 000

**On peut donc dire que le football amateur impacte régulièrement sur une saison près de 2% de la population de 0 à 59 ans.**

La simple lecture de ces chiffres permet d'étayer davantage notre discours concernant l'inutilité de vouloir comparer le football à d'autres sports, car rien n'est comparable : le nombre de licenciés, le nombre de rencontres organisées, le nombre de personnes mobilisées par les rencontres, le nombre de week-ends concernés sur une année ou autre.

A titre d'information, le nombre de licenciés de la fédération de football correspond au nombre de licenciés cumulés des fédérations de tennis + hand-ball + basket-ball + rugby. Si on y ajoute l'estimation d'environ 5 millions de pratiquants loisirs, 1 Français sur 6 est concerné par le football (*source : panorama sociétal du football français publié par la Fondation du Football*).

Dès lors il est évident que les incidents ou les problèmes rencontrés suivent une même logique : plus il y a de rencontres, plus il y a de personnes concernées, plus il y a d'incidents potentiels. Il serait d'ailleurs intéressant que d'autres fédérations disposent également d'un outil d'observation afin de voir si le nombre d'incidents cumulés dans ces 4 sports est du même niveau que celui constaté dans le football.

Une autre illustration chiffrée consiste à rapprocher le nombre de rencontres ayant eu au moins un incident avec le nombre de centres de gestion qui participent à l'observatoire depuis 4 ans. Ce chiffre n'a pas vocation à être une donnée scientifique exacte, mais simplement de remettre en perspective ce que représentent les incidents lors des rencontres de football.

Lors des rencontres officielles, nous obtenons une moyenne de matchs à incidents par centre de gestion de **102 en 2007/2008, 99 pour la saison 2008/2009, 104 pour la saison 2009/2010 et 103 pour cette saison, soit 3 matchs à incident par week-end sur les 35 000 organisés.**

D'autre part, lorsque l'on sait que pour arbitrer ces 35 500 rencontres nous ne disposons que de **25 091 arbitres licenciés**, nous pouvons aisément comprendre l'une des difficultés qui consiste à avoir systématiquement recours à des arbitres bénévoles et dirigeants des équipes qui se rencontrent, notamment dans les plus basses divisions, ce qui conduit très souvent à des heurts liés à des tricheries effectives ou supposées.



Le rôle social se retrouve également dans les lieux d'implantation des clubs. Ceci explique parfois les difficultés de reconnaissance des uns vis-à-vis des autres, voire des incompréhensions liées au mode de vie ou de langages parfois très différents. Quand on ne se comprend pas, on se méfie, on se craint, on a tendance à être plus agressif et donc parfois à devenir violent.

**Le football doit donc assumer davantage son rôle éminemment social et éducatif de par son nombre de licenciés, sa facilité d'accès à la pratique et son prix de licence modique. Il permet effectivement à toutes les couches de la société de pouvoir participer quel que soit son âge, sa couleur de peau, son niveau social. Cette importante et formidable mixité sociale ne va pas de soi et connaît parfois certaines incompréhensions ou dérives, mais paradoxalement c'est aussi la force du football.**

Le travail mené avec nos partenaires nous aide également dans la comparaison que l'on peut apporter sur le rôle éducatif et social du football. En effet comme nous l'avons vu, le football concentre une majorité de ses licenciés entre 16 et 25 ans. Or pour les forces de l'ordre et comme le rappellent les chiffres de l'Observatoire National de la Délinquance et de la Réponse Pénale (ONDRP), ce sont les populations les plus impliquées dans les incidents de toutes sortes (violences physiques, atteintes aux biens).

**COMPARAISON ONDRP / FFF**

Enquête « cadre de vie et sécurité » (INSEE)	2006	2007	2008	2009
Estimation du nombre d'actes de violences physiques déclarés par les personnes de 14 ans et plus				
Nombre d'actes pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,4	2,8	3,1	2,8
Observatoire des comportements (FFF)	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
% de matchs concernés par un (ou plusieurs) incident(s)				
Données par saison	1,2	1,8	1,6	1,8

Les chiffres du tableau précédent, même s'ils ne peuvent être comparés de façon exhaustive car les actes de violences déclarés le sont sur des périodes plus importantes, permettent tout de même de montrer une certaine similitude dans les évolutions constatées depuis 4 ans.

On peut donc facilement avancer que, sur une population de moins de 18 ans dite à risque, qui constitue aussi la majorité des licenciés en football, les résultats obtenus sont assez favorables, prouvant que le travail mené au sein des clubs porte ses fruits au moins pour la période où les jeunes sont présents au sein des clubs. Pour que ce rôle éducatif soit tout à fait pertinent il faudrait maintenant qu'il puisse se transférer de la vie sportive à la vie quotidienne, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas.

De plus, lorsque l'on voit les chiffres de la violence qui explosent dans les collèges, on peut là encore affirmer que le rôle joué dans le club est majeur et n'est absolument pas reconnu à la hauteur de ce que cela représente. C'est bien le second lieu de travail éducatif après

l'école car le sport permet encore de faire passer des messages, de mettre en place des actions éducatives et d'aider les personnes.

L'autorité des parents est contestée, l'autorité des professeurs est mise à mal, l'autorité de la police également, l'arbitre qui représente l'autorité du sport pas toujours écouté, **en revanche l'éducateur responsable d'une équipe et les dirigeants d'un club peuvent encore être écoutés et faire preuve d'autorité en fixant les barrières de la vie en collectivité.**

Les exemples de problèmes connus récemment dans les quartiers parisiens en sont une bonne illustration puisque les éducateurs des clubs de football dans ces zones à risque, ont été très fortement mobilisés et on a ainsi pu constater que dans les endroits où les éducateurs sportifs sont intervenus, les jeunes ont été plus respectueux et ont moins dégradé qu'ailleurs.

**La mission des clubs est donc bien de former des citoyens de demain grâce à l'activité football.**

#### **4)- TABLEAUX ET ANALYSES COMPARATIVES**

Nous pouvons aisément comparer les trois dernières saisons car les données obtenues l'ont été selon une méthodologie identique en terme de recensement, l'outil n'ayant pratiquement pas changé, hormis dans sa présentation.

Les tableaux comparatifs d'une saison à l'autre montrent bien cette cohérence, tout en ressortant également un éclairage sur les tendances fortes. On peut ainsi comparer les chiffres soit en données brutes (Nb), soit en pourcentage (%) sur les trois saisons.

##### **4.1 Tableaux et analyses comparatives**

<b>Extraction générale, comparaison des saisons 2008/2009 à 2010/2011</b>						
	SAISON 2008-2009		SAISON 2009-2010		SAISON 2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incidents	11 551	100	12 393	100	12 959	100
Match à incidents: violences verbales	5 902	51,1	6 131	49,5	6 368	49,1
Match à incidents: violences physiques	5 216	45,2	5 670	45,8	5 219	40,3
dont coups	4 342	37,6	4 534	36,6	4 801	37,0
actes racistes	81	0,7	86	0,7	87	0,7
match à incident: agresseurs joueurs	10 393	90,0	11 410	92,1	11 580	89,4
match à incidents: victimes joueurs	5 897	51,1	6 668	53,8	6 989	53,9
match à incidents: victimes arbitres	4 870	42,2	5 249	42,4	5 512	42,5
match à incidents: agresseurs éducateurs	194	1,7	257	2,1	189	1,5

En première lecture on constate que malgré une augmentation du nombre de centres de gestion, qui implique de fait un nombre plus important de rencontres officielles organisées sur l'ensemble du territoire, nous constatons une stagnation du pourcentage de matchs à

incidents, qui se situe toujours sous la barre des 2% et dont le nombre est légèrement inférieur à celui de la saison dernière, ne variant guère depuis 3 saisons.

La légère baisse du pourcentage du nombre d'agressions physiques et la stagnation des agressions verbales, confirment le constat de l'an dernier puisque les deux restent sous la barre des 50%. Nous observons donc une légère augmentation des autres formes d'incidents (atteintes aux biens ou incivilités), environ 11% entre les trois saisons.

Concernant les violences physiques, les incidents les plus graves, que l'on peut retrouver sous l'item « coups », sont en très légère augmentation à 37% des incidents enregistrés. Les coups correspondent toujours à 80% des violences physiques, ce qui confirme les conclusions de l'an dernier, à savoir le nombre de violences n'augmente pas, en revanche la gravité des faits reste importante.

En ce qui concerne les auteurs d'actes de violence d'ordre physique ou verbale, nous constatons toujours une nette prédominance de la responsabilité des joueurs. Même si on peut parler cette saison d'une légère inflexion, passant pour la première fois sous la barre des 90%, ce sont tout de même 89% des actes qui sont commis par les joueurs.

Les 11% restant pour les auteurs de faits de violence, se partagent entre les éducateurs, les spectateurs et les tiers extérieurs. On note bien sûr des variations selon les catégories, mais au niveau général on peut noter une légère amélioration en ce qui concerne les éducateurs qui obtiennent 1,5%, ce qui est le meilleur pourcentage depuis que l'observatoire existe. Les joueurs sont toujours les premières victimes, avec une stagnation à près de 54%, suivis par les arbitres qui restent aussi sur le même pourcentage que l'an dernier à 42%, depuis 3 saisons. Le reste se partageant donc entre les officiels, les spectateurs ou les tiers extérieurs.

En ce qui concerne les rencontres à incidents, nous sommes passés de 11 551 en 2008/2009, à 12 393 la saison dernière, pour atteindre 12 959 cette saison, soit une stabilité en pourcentage d'une saison à l'autre à 1.8%. Si on souhaite être plus précis cela représente 1 match à incidents de moins par centre de gestion cette année, sur plus de 711 300 organisés officiellement.

Une autre donnée intéressante concerne la répartition des types de violence. Les violences verbales dominant toujours légèrement les violences physiques tout en restant chacune sous la barre des 50%, indiquant ainsi une légère amélioration. Le volume global des incidents étant toujours à peu près identique, on peut donc en déduire que les autres données (incivilités et atteintes aux biens) sont en légère augmentation d'environ 1%.

En ce qui concerne le type d'agresseurs, on note toujours une très grande responsabilité des joueurs avec un taux de 89%, certes en légère baisse, mais qui reste de loin la catégorie la plus concernée.

On note également une stabilité des « victimes joueurs » et des « victimes arbitres », par conséquent nous avons une tendance à la hausse des victimes situées à l'extérieur de l'aire de jeu (officiels, spectateurs ou autres).

**LES JOUEURS RESTENT LES PREMIERS RESPONSABLES ET LES PREMIERES VICTIMES ET DOIVENT DONC ETRE LA CIBLE PRIORITAIRE DES MESURES A PRENDRE.**

**Les victimes arbitres....**

En s'appuyant sur ce même tableau et en complétant avec le tableau suivant qui détaille uniquement les matchs dont l'incident principal concerne un arbitre, sous l'appellation « victimes arbitres », il est intéressant de noter que même si le chiffre global est toujours le même, avec environ 42% des victimes, et donc qu'il ne varie guère d'une saison à l'autre, en revanche une baisse sensible est à noter en ce qui concerne les violences physiques faites aux arbitres (-1%).

Victimes arbitres, comparaison saisons 2009/2010 et 2010/2011				
	SAISON 2009-2010		SAISON 2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incident	5 249	100	5 516	100
Match à incidents: violences verbales	4 494	85,6	4 732	85,8
Match à incidents: violences physiques	486	9,3	460	8,3
dont coups	230	4,4	216	3,9
Match à incidents: dépôts de plainte	12	0,2	19	0,3
Match à incidents: actes racistes	40	0,8	41	0,7

La gravité des actes à l'encontre des arbitres, qui se retrouvent principalement sous l'item « coups », suit la même baisse à la fois en nombre et en pourcentage. Même si cela reste trop, il y a incontestablement une amélioration qu'il convient de poursuivre par un travail alliant prévention et répression, notamment pour les actes les plus graves.

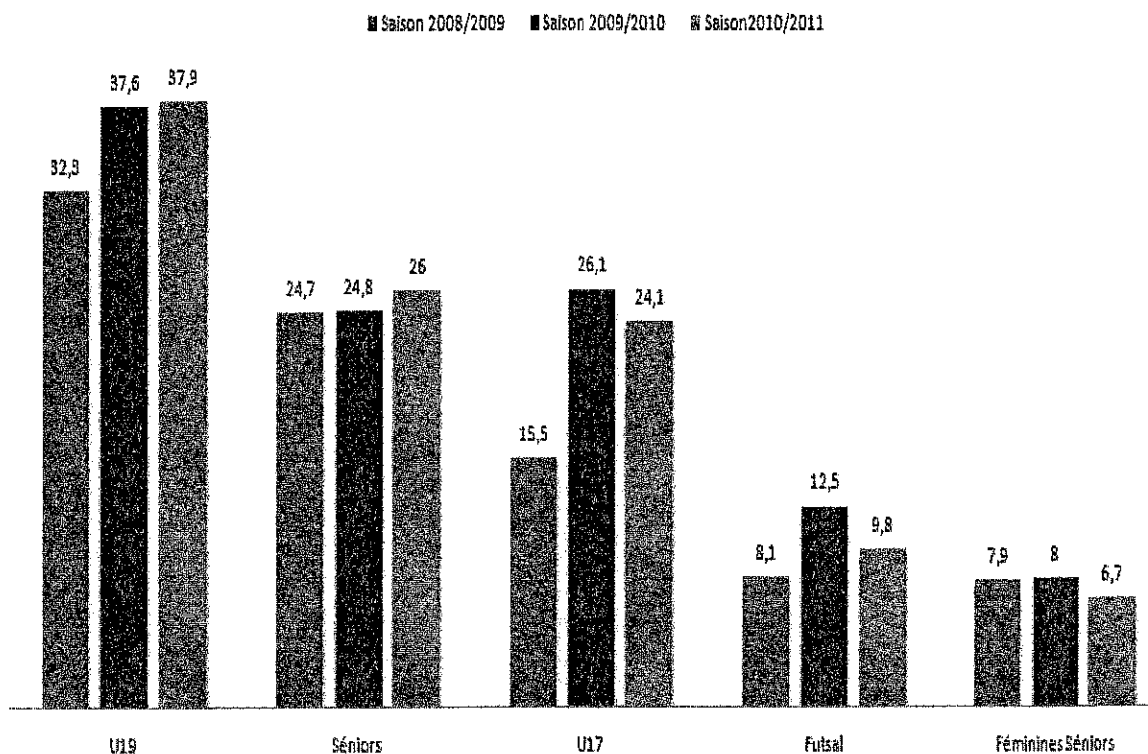
Alors même si le pourcentage est faible, les 216 cas de coups portés aux arbitres sont intolérables et nuisent grandement à l'image du football. Il faut aussi rappeler aux arbitres qu'ils doivent systématiquement déposer plainte lors de tels actes, si l'on veut pouvoir agir plus efficacement. En effet, seules 19 plaintes ont été déposées pour les 216 cas les plus graves recensés, ce qui est notoirement insuffisant. Pour rappel, la loi sur la protection des arbitres ne peut s'appliquer que s'il y a dépôt de plainte.

**LES CHIFFRES SONT EN LEGERE BAISSSE, MAIS LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'ARBITRE DOIT RESTER UNE PRIORITE.**

#### 4.2. LES CHIFFRES PAR CATEGORIES D'AGE

Outre les chiffres globaux, qui donnent effectivement une tendance de la réalité sur l'ensemble des terrains, une analyse par catégorie d'âge nous permet d'affiner davantage notre propos, afin de mieux identifier les catégories ou les types de compétition qui posent le plus de problèmes.

## PRINCIPALES CATEGORIES CONCERNEES PAR LES INCIDENTS SUR 3 SAISONS



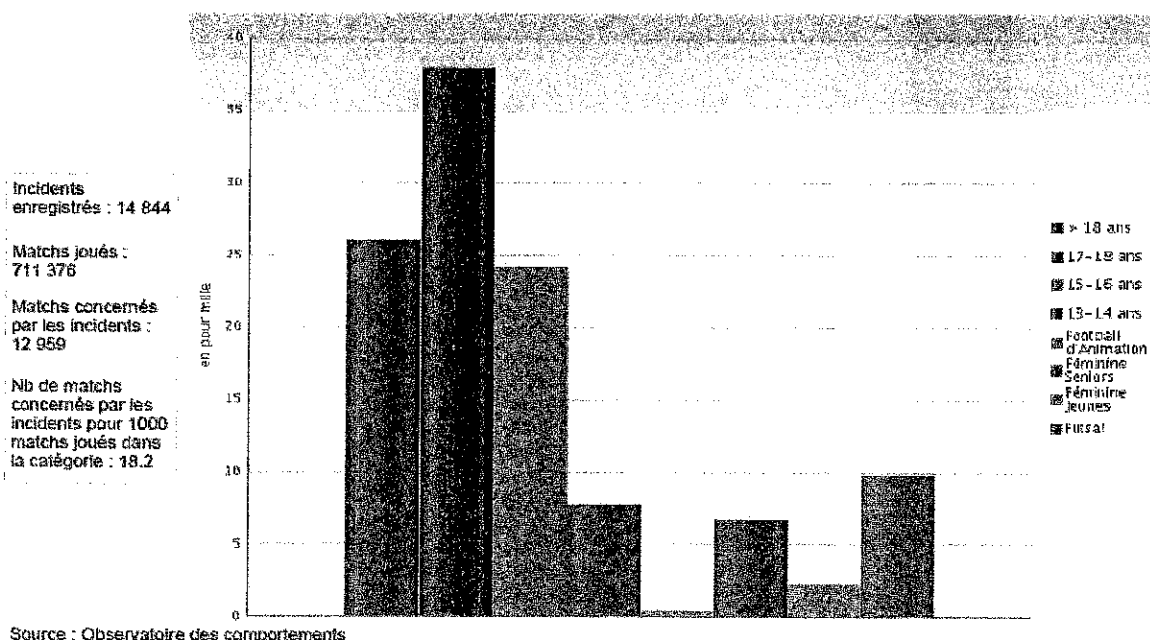
L'histogramme précédent nous permet d'avoir une lecture rapide et synthétique de l'évolution des incidents par catégorie d'âge. Si depuis trois saisons nous ne constatons que très peu de variations dans la hiérarchie des catégories concernées par les incidents, en revanche les chiffres sont plus explicites sur les tendances observées. Il est donc intéressant d'étudier plus précisément ces chiffres par catégorie.

**Le problème majeur se situe principalement pour les jeunes de 15 à 19 ans, puis ensuite pour la catégorie des seniors**

Pour la saison 2010-2011, l'histogramme suivant nous montre très clairement que si l'on ramène le nombre de matchs à incident par catégorie d'âge, nous trouvons toujours en premier les incidents concernant la catégorie U19, c'est-à-dire les 17/18 ans, suivi de la catégorie des seniors, très proche des chiffres concernant les U17.



Répartition des principaux incidents par catégories pour 1000 matchs joués  
Nb de matchs concernés par un incident / nb de matchs joués dans la catégorie



Pour affiner davantage notre analyse nous pouvons nous appuyer sur les tableaux comparatifs suivants par catégorie.

**La catégorie senior...**

Catégorie senior, comparaison des saisons 2009/2010 et 2010/2011				
	SAISON 2009-2010		SAISON 2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incidents	8 484	100	9 145	100
Match à incidents: violences verbales	4 148	48,9	4 444	48,6
Match à incidents: violences physiques	3 889	45,8	4 238	46,3
dont coups	3 090	36,4	3 450	37,7
Match à incidents: dépôts de plainte	26	0,3	43	0,5
Match à incidents: actes racistes	65	0,8	67	0,7
Match à incidents: agresseurs joueurs	7 873	92,8	8 224	89,9
Match à incidents: victimes joueurs	4 476	52,8	4 872	53,3
Match à incidents: victimes arbitres	3 700	43,6	3 953	43,2
Match à incidents: agresseurs éducateurs	154	1,8	111	1,2

Le tableau des incidents dans la catégorie senior permet de comparer les chiffres de cette catégorie d'une saison à l'autre. En première lecture, le nombre d'incidents dans la catégorie senior est de 9 145 sur les 12 959 incidents constatés au total sur l'ensemble du territoire et dans toutes les catégories.

Ce sont donc près de 70% des incidents qui sont constatés dans cette catégorie. Comme dans le même temps cela représente environ 50% des rencontres officielles jouées, on peut donc en conclure que la catégorie senior est en volume la plus concernée par les incidents, mais étant également celle qui organise le plus de matchs, il se doit de pondérer ce chiffre en le ramenant au rapport entre le nombre d'incidents par le nombre de matchs organisés dans la catégorie.

On obtient ainsi un ratio de 26 matchs avec incident pour mille organisés. Quant on le rapporte au taux moyen par incident qui se situe à 18 pour mille, on peut donc dire que la catégorie senior est au dessus de la moyenne, mais pas autant que le chiffre brut voudrait bien le montrer. Cela reste donc une préoccupation importante puisque le volume est important, mais sans doute pas la catégorie la plus préoccupante, surtout si on compare les chiffres depuis deux saisons qui sont légèrement, mais régulièrement, en baisse.

**EN SENIOR LE CHIFFRE RESTE IMPORTANT, MAIS LA TENDANCE DEPUIS 2 SAISONS EST TOUJOURS A LA BAISSE.**

**La catégorie U19...**

Catégorie 17-18 ans, comparaison des saisons 2009/2010 et 2010/2011				
	SAISON 2009-2010		SAISON 2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incident	1 470	100	1 530	100
Match à incidents: violences verbales	578	39,3	744	48,6
Match à incidents: violences physiques	707	48,1	709	46,3
dont coups	758	51,6	551	36,0
Match à incidents: dépôts de plainte	6	0,4	8	0,5
Match à incidents: actes racistes	8	0,5	9	0,6
Match à incidents: agresseurs joueurs	1 350	91,8	1 377	90,0
Match à incidents: victimes joueurs	848	57,7	857	56,0
Match à incidents: victimes arbitres	565	38,4	618	40,4
Match à incidents: agresseurs éducateurs	29	2,0	23	1,5

Cette catégorie, dont nous avons déjà montré depuis trois saisons qu'elle était de loin la plus concernée par les incidents, continue d'être préoccupante, avec un chiffre approchant les 38 matchs à incidents pour mille organisés. Le changement de catégorie la saison dernière a érodé un peu le chiffre en le déplaçant en partie sur la catégorie des U17, ce qui explique que cette catégorie arrive en 3<sup>ème</sup> position, ce qui n'était pas le cas il y a trois saisons (voir schéma page 18).

Cette catégorie recense près de 38 matchs à incidents pour mille joués, ce qui représente plus du double d'incidents que pour les statistiques générales. Par contre le tableau montre que le problème s'améliore en ce qui concerne les violences physiques avec près de 2% de baisse, mais surtout très nettement pour ce qui concerne les faits les plus graves (-15% pour les « coups »).

Comme on note une relative stabilité du nombre total d'incidents, on constate donc une nette augmentation des violences verbales, de plus de 9 points. Les agresseurs sont majoritairement les joueurs, comme pour les statistiques générales (90%) ce qui prouve que

d'autres personnes autour du terrain sont impliquées (dirigeants, spectateurs ou tiers extérieur).

En ce qui concerne les victimes, les joueurs arrivent en tête avec 56%, devant les arbitres à 40% ce qui veut dire que près 4% des victimes sont extérieures à l'aire de jeu. Ce qui confirme que cette catégorie est touchée par des phénomènes de violences extérieures qui n'ont souvent aucun rapport avec la rencontre elle même.

En ce qui concerne les « victimes arbitres » on peut chiffrer les incidents envers arbitres à 10 rencontres pour mille organisées. Sur ce chiffre, on note que 85% des violences sont verbales et 8.5% sont des violences physiques.

On peut donc en conclure que cette catégorie est très exposée aux incidents, mais davantage par les problèmes autour du terrain.

**Il faut donc envisager une amélioration en travaillant sur les changements de comportement sur et en dehors du terrain et sur l'encadrement des rencontres.**

#### 4.3. LES CHIFFRES PAR NIVEAU DE COMPETITION.

Pour affiner davantage notre propos il est important, outre les données chiffrées par catégorie, de nous intéresser à la comparaison des chiffres en fonction du niveau de compétition organisée.

#### LES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Comparaison uniquement compétitions nationales des saisons 2008/2009 à 2010/2011						
	SAISON 2008-2009		SAISON 2009-2010		SAISON 2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incident	415	100	474	100	484	100
match à incident: violences verbales	170	41,0	188	39,7	187	38,6
match à incident: violences physiques	173	41,7	233	49,2	225	46,5
dont coup	155	37,3	199	42,0	169	34,9
actes racistes/match à incident	6	1,4	5	1,1	5	1,0
match à incident: agresseurs joueurs	335	80,7	335	70,7	365	75,4
match à incidents: victimes joueurs	243	58,6	235	49,6	278	57,4
match à incidents: victimes arbitres	167	40,2	185	39,0	153	31,6
match à incidents: agresseurs éducateurs	27	6,5	50	10,5	22	4,5

Même si les volumes sont nécessairement plus faibles puisque le nombre de match organisé ne représente que moins de 2% de la totalité des rencontres organisées sur la saison, il est important d'en tenir compte dans la mesure où les chiffres obtenus sont obligatoirement plus exhaustifs, puisque rien n'échappe ni aux arbitres, ni aux délégués, ni aux commissions compétentes.

Les chiffres qui apparaissent sont plus précis que les données générales concernant l'ensemble de la métropole. Il est intéressant de pouvoir à la fois comparer d'une saison à l'autre, mais également de comparer les tendances vis-à-vis des autres niveaux de championnat.



On s'aperçoit immédiatement que le pourcentage de matchs à incidents pour les compétitions nationales est supérieur aux données générales (près de 6% au lieu de 1.8%). Cette différence est d'ailleurs à peu près identique depuis 3 saisons et s'explique par l'organisation et le suivi de chaque rencontre opéré par la fédération (arbitres officiels, délégués et remontées systématiques de tous types d'incidents).

Par contre, le pourcentage de la répartition du type d'incidents suit la même courbe que celui des données générales. On note en effet, comme pour les chiffres généraux, une certaine stabilité, voire pour certains une régression cette saison. En revanche, le pourcentage des violences physiques est plus important que celui des violences verbales (12% d'écart) ce qui est spécifique, les deux représentant 81%, ce qui montre que 19% d'incidents sont liés aux atteintes aux biens ou aux incivilités.

Lorsque l'on compare les agresseurs, ce sont aussi les joueurs les plus concernés, mais avec un pourcentage beaucoup plus faible (75% au lieu de 90%) et donc de fait une plus grande responsabilité liée aux autres acteurs de la rencontre (éducateurs, dirigeants, spectateurs, tiers extérieurs..).

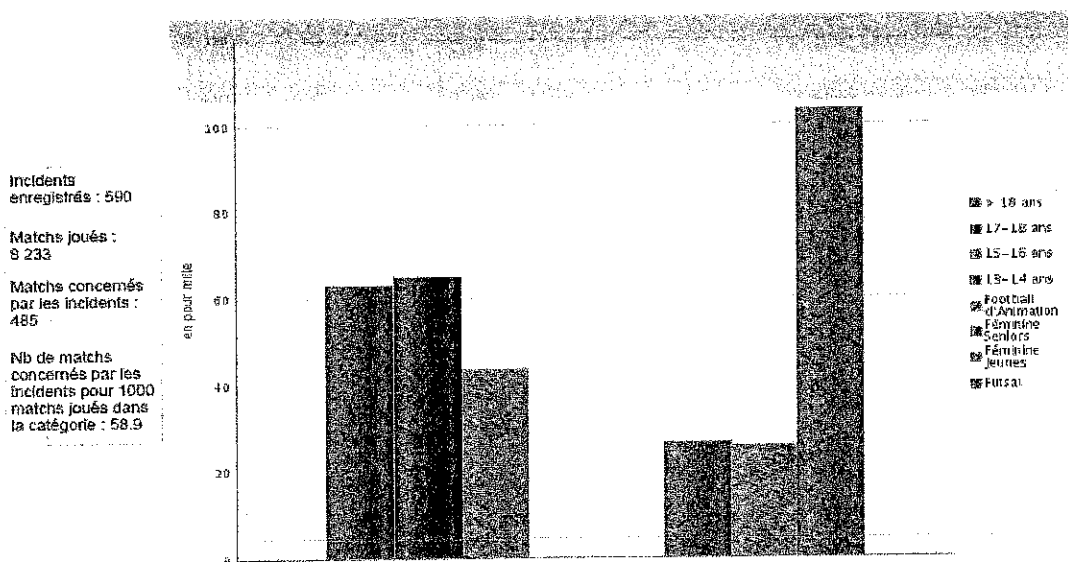
Pour les victimes, le chiffre concernant les joueurs est supérieur à celui de la moyenne générale avec 57% au lieu de 47%. Si l'on rajoute les arbitres, nous avons un total de 88%.

Donc les principales agressions concernent les joueurs entre eux et dans une moindre mesure les personnes extérieures. Il est aussi à noter une nette amélioration de l'implication des éducateurs dans les incidents avec un petit pourcentage de 4.5%, au lieu de 10.5% l'an dernier.

L'histogramme suivant montre la répartition des incidents par catégorie uniquement pour les compétitions nationales. On constate qu'il est très différent du graphique général avec une nette prédominance des incidents pour les rencontres de futsal, légèrement devant les U19 et les seniors qui arrivent ensuite, mais de très loin, derrière.



Répartition des principaux incidents par catégories pour 1000 matchs joués  
Nb de matchs concernés par un incident / nb de matchs joués dans la catégorie



Source : Observatoire des comportements

Alors certes, il n'existe pas les mêmes catégories dans les championnats nationaux que dans les compétitions de ligues ou de districts, mais on retrouve en premier, et très largement, la valeur liée à l'activité futsal avec 103 matchs pour mille entachés d'au moins un incident. Même si le nombre restreint de rencontres (416) de championnat relativise ce pourcentage, il est en nette évolution par rapport à l'an dernier.

Les autres catégories arrivent très loin derrière avec un chiffre pour les seniors de 63 et 17/18 ans autour des 65 matchs pour mille. Evidemment, le nombre de rencontres est bien moindre et donc le nombre d'incidents est moins important en nombre, mais a un pourcentage obligatoirement important.

Outre les chiffres exacts, pour les compétitions nationales plus que pour les autres, il est très utile de comparer les tendances d'une saison sur l'autre plus que le pourcentage en lui-même. D'ailleurs une étude plus approfondie est menée en parallèle de ce rapport pour la compétition « futsal national ».

Dans ce cadre la préoccupation déjà exprimée lors les deux dernières saisons est renforcée. Il faut une action forte concernant l'environnement des rencontres et une attention particulière pour le futsal en y intégrant un parcours de formation spécifique pour l'encadrement.

### LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Comparaison compétitions des ligues régionales des saisons 2008/2009 à 2010/2011						
	SAISON 2008-2009		SAISON 2009-2010		SAISON 2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incident	2 298	100	2 330	100	2 786	100
Match à incidents: violences verbales	1 166	50,7	1 260	54,1	1 357	48,7
Match à incidents: violences physiques	1 025	44,6	1 236	53,0	1 274	45,7
dont coups	809	35,2	1 075	46,1	964	34,6
Match à incidents: actes racistes	20	0,9	20	0,9	28	1,0
Match à incidents: agresseurs joueurs	1 871	81,4	2 156	92,5	2 441	87,6
Match à incidents: victimes joueurs	1 114	48,5	1 313	56,4	1 533	55,0
Match à incidents: victimes arbitres	920	40,0	945	40,6	1 192	42,8
Match à incidents: agresseurs éducateurs	11	0,5	13	0,6	84	3,0

Nous notons une légère augmentation des matchs à incidents pour les compétitions de ligue, augmentation régulière depuis 3 saisons avec à peu près 100 incidents de plus chaque année. Il faut savoir que cette année nous avons également reporté les incidents liés au premier tour de la coupe de France, ce qui n'avait pas été le cas l'an dernier.

Dans ce cadre, la répartition violences verbales et violences physiques sont toutes les deux tombées pour la première fois sous la barre des 50%, confirmant une tendance à l'augmentation des autres formes de violences (atteintes aux biens et incivilités) pour près de 6%.

Plus précisément, on note une baisse du pourcentage des violences physiques de l'ordre de 8 points et des violences verbales de l'ordre de 6 point par rapport à la saison dernière,

confirmée par une baisse nette de 12 points des coups. On peut donc dire que les violences sont davantage liées aux excès de langage qu'aux gestes dangereux.

En ce qui concerne les agresseurs, on note la même répartition que pour le niveau général avec un net pourcentage de l'implication des joueurs (87%), qui sont aussi les premières victimes (55%).

En ce qui concerne les victimes arbitres il y a aussi une augmentation de près de 3%, là encore plus liée aux propos injurieux tenus qu'à des actes de violences physiques. Mais le pourcentage global des violences faites aux arbitres en ligue est conforme au chiffre obtenu au niveau général.

Même si les agresseurs « éducateurs » ne représentent que 3%, on note là une assez nette augmentation de l'implication de l'encadrement dans les actes recensés.

Les statistiques obtenues au niveau régional sont globalement assez conformes au niveau général, avec une relative baisse des violences verbales et physiques pour un nombre d'incidents légèrement plus importants, confirmant une augmentation des autres formes de violences.

Une baisse sensible est tout de même à noter pour ce niveau de compétition.

### **LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX**

<b>Comparaison des compétitions des districts des saisons 2008/2009 à 2010/2011</b>						
	SAISON 2007-2008		SAISON 2008-2009		SAISON 2009-2010	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nb matchs avec incident	8 767	100	9589	100	9689	100
Match à incidents: violences verbales	4 535	51,7	4 346	45,3	4824	49,8
Match à incidents: violences physiques	3 980	45,4	4201	43,8	3720	38,4
dont coups	3 028	34,5	3260	34,0	3668	37,9
Match à incidents: actes racistes	54	0,6	61	0,6	54	0,6
Match à incidents: agresseurs joueurs	7 523	85,8	8919	93,0	8774	90,6
Match à incidents: victimes joueurs	4 121	47,0	5120	53,4	5178	53,4
Match à incidents: victimes arbitres	3 417	39,0	4119	43,0	4167	43,0
Match à incidents: agresseurs éducateurs	21	0,2	194	2,0	83	0,9

En ce qui concerne les compétitions organisées par les districts les chiffres obtenus sont plus proches des données générales, ce qui semble assez logique car ils représentent le plus grand nombre de centres de gestion et les 85% des rencontres jouées. La répartition des violences verbales est en légère hausse (près de 5%) alors que les violences physiques sont en baisses (-5%), confirmant ainsi une augmentation des autres formes de violences recensées avec un pourcentage de 12%.

Les violences physiques sont assez nettement en baisse alors que le nombre de coups, qui est l'item le plus grave, est en augmentation de l'ordre de 3%, ce qui montre une aggravation des violences en district.

En ce qui concerne les victimes, les chiffres sont conformes aux statistiques générales et identiques à la saison dernière, avec 53% pour les joueurs et 43% pour les arbitres.

En ce qui concerne les agresseurs, les joueurs sont les premiers coupables, ce qui est identiques aux statistiques générales, bien qu'en légère baisse par rapport à l'an dernier (-3%), et les agresseurs mettant en cause les éducateurs ont nettement baissés, à moins de 1%, sous-entendant une augmentation des agressions liée à l'extérieur.

## **PRECONISATIONS (SAISON 2011 / 2012)**

Les données chiffrées permettent de disposer d'éléments fiables pour pouvoir faire des analyses tant quantitatives que qualitatives assez fines permettant de dégager des préconisations d'actions à mettre en place pour la saison suivante, afin de tenter d'améliorer les chiffres obtenus.

Mais pour conduire au mieux ces analyses, les chiffres ne suffisent pas et nous tenons compte également des remarques faites lors des réunions de travail dans les ligues, mais également des études menées par nos experts ou nos partenaires.

Dans ce cadre, il nous semble plus cohérent cette année de cibler les propositions à la fois sur les catégories ou les activités qui posent le plus de problème et d'envisager des actions à conduire soit en terme de prévention, soit en terme de réparation, en recentrant les aides à apporter sur moins d'actions. Nous proposons ainsi en termes de préconisation de cibler sur les deux entités majeures pouvant efficacement améliorer les choses.

D'une part les centres de gestion, qui organisent les compétitions et qui peuvent définir une réelle politique régionale de lutte contre la violence, de prévention, d'aide aux clubs et de soutien aux actions éducatives, citoyennes et sociales. D'autre part les clubs, qui sont les structures de base pour mener à bien les actions d'éducation et de prévention pour éduquer, former, afin de mieux prévenir les actes délictueux.

### **1)- Fédération Française de Football**

La Fédération Française de Football propose une organisation permettant de déterminer les responsabilités en fonction des domaines gérés par les différentes structures. La Fédération étant bien évidemment la structure reconnue par le ministère, elle est de fait l'interlocuteur privilégié des différentes instances politiques ou sportives.

Ainsi, la coopération avec différents ministères (sport, intérieur, justice, affaires étrangères) comme au sein des décideurs que sont les représentants de l'Elysée ou de Matignon, comme de la représentation nationale (Assemblée Nationale ou Sénat) impose que ce soit la fédération qui puisse être l'interlocuteur, car la loi sur le sport détermine le rôle, la mission, les droits et devoirs des fédérations avec la reconnaissance de mission de service public que leur délègue l'Etat.

L'autre rôle premier de la fédération est sa représentation internationale, à la fois au niveau des instances sportives (UEFA ou FIFA) mais également avec la participation aux différentes compétitions sportives, que ce soit en équipes de jeunes comme seniors.

Enfin, l'ensemble des droits de télévision, marketing ainsi que la communication sur le football sont également du ressort de l'instance nationale.

### *Les Ligues du Football Professionnel et du Football Amateur.*

En revanche le code du sport impose également que la fédération délègue à une structure spécifique la gestion, l'organisation et le développement du football professionnel. C'est donc la Ligue du Football Professionnel qui reçoit une délégation de pouvoir de la part de la Fédération, même si la structure de la LFP est indépendante dans son organisation, dans sa gouvernance et dans son budget.

La spécificité du football est d'avoir décidé de créer une structure spécifique pour l'organisation, le suivi et le développement du football amateur, qui est la véritable cheville ouvrière de la fédération pour la mise en place des politiques sportives au sein des ligues, des districts et des clubs amateurs.

Même si cette structure ne dispose ni de la personnalité morale ni de l'autonomie financière, elle bénéficie d'une reconnaissance (articles 27 bis et 27 ter) dans les statuts de la fédération.

Ces articles précisent que la LFA est administrée par un conseil d'administration élu spécifiquement et qu'elle dispose d'une convention financière annuelle couvrant la saison sportive. Dans le cadre de cette dévolution financière, le CA définit les priorités d'affectation et en assure le suivi.

Une partie des sommes allouées se retrouvent dans les conventions d'objectifs qui lient la LFA aux ligues et districts. C'est dans ce cadre que les préconisations d'actions que l'on propose aux élus de la LFA peuvent trouver un financement. Par contre, il est plus compliqué, compte tenu des dates, de proposer en début de saison une ou plusieurs actions menées directement par la fédération, si cela n'a pas été prévu au budget, adopté en juin.

Ce décalage est sans doute préjudiciable pour mener des actions d'envergure, notamment pour des campagnes de sensibilisation qui doivent de fait être largement anticipées, alors que nos conclusions ne peuvent se faire qu'après avoir recueilli la totalité des données sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire au plus tôt mi-juillet.

Malgré cela, nous allons tout de même proposer dans ce chapitre des actions qui sont du ressort de la fédération, via la LFA car elle s'adresse au football amateur, d'autres qui pourraient être initiés par les ligues et les districts et que nous devrions retrouver dans les conventions d'objectifs.

Pour répondre à la demande faite lors de nos réunions en région, nous ne proposerons que des actions qui ont déjà été expérimentées, soit par une ligue, soit par un district, ceci permettant de créer du lien entre les structures, trop souvent habituées à travailler de façon individuelle.

Une autre demande également retenue est de pouvoir collecter les initiatives qui nous semblent les plus pertinentes pour constituer un guide des bonnes pratiques, qui pourra être accessible à nos centres de gestion pour les aider dans la mise en place d'actions qui les intéressent.

#### **A- Les actions de prévention**

##### **a- La charte « on parle tous football »**

Cette initiative concerne les équipes de 13 et 15 ans et consiste à rappeler aux équipes en présence un certain nombre de règles de base qui doivent prévaloir lors

d'un match de football, au premier rang desquelles se trouve le rôle de l'arbitre. Ce rappel et les gestes symboliques qui l'accompagnent sont destinés à concevoir une rencontre en respectant l'adversaire et l'arbitre, permettant ainsi d'espérer un meilleur comportement à l'âge adulte.

**Compte tenu de nos analyses, nous proposons de cibler ce protocole davantage sur les catégories à risque des U15 aux U18 et notamment à l'occasion des grands rassemblements des ligues et districts.**

b- Opération « Graine de supporter »

Proposée par la troupe de théâtre « le Trimaran », cette opération consiste à lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence en proposant de jouer des scénettes caricaturales de situation qui se retrouvent lors des entraînements ou des matchs de football. Ce sont les jeunes qui sont mis en scène ce qui permet de libérer complètement la parole et ainsi facilite les échanges et les débats. Cette opération est mise en place depuis 4 saisons en choisissant chaque année des ligues différentes. Les représentations ont lieu dans les écoles, les clubs, les centres d'entraînement fédéraux ou les centres de formation des clubs professionnels et s'adressent principalement à un public d'âge scolaire.

**Compte tenu du succès obtenu, nous proposons de signer une convention pluriannuelle permettant de sécuriser le partenariat et de mieux prendre en compte nos attentes.**

c- Actions spécifiques pour le futsal

L'élaboration d'un cahier des charges à respecter en fonction du lieu de pratique et du niveau de compétition nous paraît indispensable si l'on souhaite que cette discipline se développe sans être stigmatisée comme actuellement. Il faut concevoir le futsal de façon spécifique et ne pas tenter d'appliquer les mêmes obligations ou règlements que pour le football à 11: droit et devoir, obligation par club. Enfin envisager un parcours spécifique de formation de l'encadrement permettrait d'aider davantage au développement de la pratique.

**Un groupe de travail spécifique composé d'experts de cette pratique devrait faire une proposition d'organisation et d'obligation en fonction du niveau de compétition et surtout des installations dont nous disposons.**

d- Campagne de sensibilisation à l'arbitrage

Le nombre d'arbitres victimes d'agressions physiques restant relativement stable, nous proposons de reprendre une campagne de sensibilisation, accompagnée de quelques mesures fortes, afin de changer cette image désastreuse du rapport entre les dirigeants, entraîneurs, joueurs et les arbitres. La formation initiale des arbitres étant repensée, il est important d'aller plus loin dans le positionnement de l'arbitre dans une rencontre et son rapport avec les autres acteurs du jeu, mais également de son investissement au sein de leurs clubs de rattachement.

**Ce doit être une des priorités afin que les incidents violents impliquant un arbitre baissent de façon très significative.**

#### e- Formations adaptées

L'Institut de Formation du Football propose plusieurs formations adaptées aux besoins du terrain. Elles sont destinées soit aux centres de gestion, soit aux clubs et touchent des domaines très variés comme les ressources humaines, les recherches de financement, les problématiques employeurs/employés....

**Les modules concernant la gestion de conflits et les incivilités qui seront proposés au calendrier 2011/2012 seront particulièrement adaptés aux besoins exprimés par les acteurs de terrain, qu'ils soient éducateurs, arbitres, dirigeants, officiels ou simples bénévoles.**

#### f- Accompagnement des clubs

A l'image de ce qui est mis en place dans le district de Haute de Savoie/ Pays de Gex sous l'appellation « pack 74 », il serait souhaitable d'inciter les districts à aider concrètement leur clubs par un accompagnement personnalisé permettant de les aider à définir un projet de club adapté et ainsi trouver des ressources financières et humaines nouvelles.

**Un projet de club sur plusieurs saisons permettant de faire un état des lieux et de construire une feuille de route adaptée à chaque club.**

### **B- Les actions de réparation**

#### a- Espace réparation

Cette opération, née dans le District du Var en 2006 sous l'impulsion de Pierre Guibert après une phase expérimentale, doit maintenant devenir un outil supplémentaire au service des districts. Cela permet de compléter utilement le panel répressif, avec un volet réparation qui manque souvent dans les décisions disciplinaires et qui permette aux victimes de constater réellement qu'elles ont été écoutées et prises en compte.

Cette commission n'est possible qu'après avoir obtenu un partenariat entre l'état, le milieu sportif ne pouvant se mettre en place qu'après la nomination d'un délégué du procureur chargé des questions sportives.

Celui-ci étant chargé de l'installation de la commission pilotée par la préfecture et regroupant outre la justice, la direction des sports, le CDOS et les représentants des sports concernés.

Cette commission indépendante vient en complément des commissions de discipline pour les plaintes qui la concernent et qui bien souvent ne sont traitées ni par le mouvement sportif, ni par la justice, entraînant ainsi une certaine frustration de la part des victimes, source de conflit latent.

Cette initiative, pourtant reconnue lors de conclusions de plusieurs travaux ministériels sous l'ère des différents ministres des sports qui se sont succédés, n'a toujours pas pu être totalement développées.

Pour pouvoir l'étendre, il convient de simplifier la procédure, trop souvent liée actuellement à la seule volonté du président de district de prendre contact avec les services de l'état et du procureur sans avoir toujours les bons arguments.



Notre préconisation serait, outre de convaincre les différents ministères concernés, de montrer l'exemple au sein de la fédération en créant une commission espace réparation pour les compétitions nationales, à l'image de ce que l'on fait avec l'observatoire.

#### b- Les activités d'intérêts généraux

Le recours aux AIG semble être plus adapté dans un certain nombre de cas, car la sanction est plus pédagogique et donc souvent mieux comprise que les sanctions financières ou de suspension de match.

En effet, un des inconvénients des sanctions dites « classiques » est qu'elles ne pénalisent pas directement l'auteur des faits, car les amendes sont payées par le club et non par l'agresseur, quant aux suspensions, comme elles ne sont pas assorties de contre partie, elles sont davantage vécues comme un moment de repos que comme une véritable réparation d'un acte délictueux.

Le recours aux AIG, bien sûr adapté en fonction des sanctions et suivi par un engagement du club, comme cela se retrouve dans certains districts, semble être plus efficace car plus lisible aux yeux de tous et permet davantage de prendre conscience des ses actes.

Enfin il faut rappeler officiellement, car c'est souvent l'argument qui est opposé à cette application, que les règlements généraux du football prévoient dans l'article 2 :

**« En cas de première sanction, la suspension de compétition peut être remplacée ou complétée avec l'accord de l'intéressé et le cas échéant celui de son représentant légal, par l'accomplissement pendant une durée limitée, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération, d'une ligue, d'un district ou d'un club. »**

#### 2)- Les ligues et districts

- a) Le fait de disposer de relais opérationnels pour l'observatoire permet d'être plus efficace dans la gestion de l'outil et dans la cohérence des actes répertoriés. Il serait intéressant d'avoir la même logique en ce qui concerne la commission « actions citoyennes et sociales », en créant une commission spécifique dans chaque ligue.

En effet, même si on peut trouver une autre terminologie à cette commission, il paraît judicieux de regrouper au sein d'une même entité l'ensemble des thématiques qui sont bien souvent dispersées dans plusieurs commissions, comme c'était le cas avant à la fédération.

On peut rappeler les principaux thèmes, qui sont ceux complémentaires à l'aspect purement compétitif et dont les actions visent à utiliser le football comme outil d'éducation : Actions pour le handicap, insertion professionnelle, lien social, intégration au sein des clubs, diversités et mixité, aides sociales directement versées aux licenciés en difficulté.

- b) Aider davantage les initiatives des clubs ciblées sur les catégories 15 à 18 ans : prévention, répression.
- c) Pour la catégorie U19, concevoir deux expérimentations différentes dans différents districts et choisir en fin de saison ce qui semble donner les meilleurs résultats: soit garder la catégorie en incitant davantage les clubs à les intégrer aux seniors ; soit supprimer les U19 et créer un championnat U18.

- d) Proposer d'autres formes de pratiques, de calendrier ou de jour de compétition
- e) Aider les clubs à répondre aux nouvelles demandes du public, soit en termes d'offre de pratique, soit en termes d'encadrement, soit en termes d'organisation ou d'implication des licenciés.
- f) Améliorer l'aide, le soutien, le conseil auprès des clubs et développer le principe du district/club afin que le centre de gestion ne soit plus vécu uniquement comme un organisme d'organisation de compétition et de sanction.
- g) Favoriser les temps d'échange entre les clubs et les moments de convivialité.
- h) Changer l'image trop souvent restrictive du rôle de l'instance de proximité en proposant des aides concrètes et des outils pour les clubs. L'extension des programmes proposés par la Fondation du Football\* permet de disposer de tels outils pour un coût modique.

### **3)- Les clubs**

- a) Utiliser les outils fournis par les districts, ligues et le programme « Respect tous terrains », proposé par la Fondation du Football\*, afin d'aider le club à s'organiser autour des notions de respect, de citoyenneté et de convivialité. Pour cela s'appuyer aussi sur les clubs pilotes du département ou sur les clubs lauréats des Trophées Philippe Seguin de la Fondation du Football.
- b) Ouvrir davantage les clubs à l'environnement et aux instances locales. Il convient de pouvoir systématiser des projets de club qui mêlent à la fois l'aspect sportif, cœur de l'activité, avec des projets plus citoyens ou sociaux, en s'appuyant sur d'autres partenariats ou d'autres compétences que celles que l'on retrouve dans le football : aides financières ou humaines dans d'autres domaines que le sportif, professionnalisation, audit des clubs, rapprochement avec d'autres districts sur des opérations communes.
- c) Formation ou information à toutes les personnes en charge de l'accompagnement d'équipe, changement de positionnement des arbitres dans le club, amélioration de la convivialité lors des rencontres, gestion de conflit, recherche de partenariat, autant de formations que propose l'Institut de Formation du Football.
- d) Promouvoir le recrutement de dirigeantes ou accompagnatrices, même s'il n'y a pas de section féminine dans le club. Féminisation des clubs.

\* En annexe : le programme « respect tous terrains » de la Fondation du Football.

## CONCLUSION

Après une saison marquée par une succession d'affaires, depuis le désastre de la coupe du monde en Afrique du Sud jusqu'à l'affaire des quotas, la Fédération Française de Football n'a pas été épargnée par les critiques, les stigmatisations, montrant aux yeux de la population une vision totalement négative du football, uniquement liée aux dérives de certains comportements.

Et pourtant, dans ce contexte et cet acharnement médiatique, où les affaires ont succédé aux affaires, la Fédération a entamé sans aucun doute sa plus grande mutation jamais réalisée depuis sa création avec un changement profond de sa gouvernance.

Malgré les critiques systématiques, l'organisation des Etats Généraux en novembre 2010 et les conclusions qui en ont découlé ont permis au football de réussir son entrée dans les exigences du 21<sup>ème</sup> siècle, où rien ne pourra plus être comme avant.

En effet, le changement est en route, marqué dans un premier temps par une gouvernance de la fédération plus resserrée et donc plus impliquée, avec une réorganisation à venir des services de la fédération qui sera sans doute le préalable à une restructuration plus générale de l'ensemble de la pyramide fédérale.

Dans ce contexte plus que difficile, les chiffres que nous avons présentés sont plutôt encourageants. Que ce soit pour le nombre de licenciés, qui bien qu'en baisse reste à 2 millions, ou pour les analyses concernant les incidents enregistrés sur l'ensemble des terrains durant cette saison, qui sont stables pour un nombre de matchs joués supérieurs à l'an dernier.

Pourtant, on ne peut pas non plus sortir indemne d'une telle saison où un certain nombre de sujets ont été mis sur le devant de la scène, prouvant que ce que nous avons déjà décrit les autres années était une réalité. Ce que nous pouvons résumer en paraphrasant Pascal Boniface, directeur de l'IRIS et vice président de la Fondation du Football : « Le football, c'est bien plus que du football ».

Dès lors, il a été démontré par bon nombre de sociologues ou d'universitaires que le football est bien le 3<sup>ème</sup> lieu éducatif en France après les parents et l'école et qu'il tendait à devenir le deuxième voir le premier dans certains lieux. Ce qui était jusqu'à présent une évidence liée au nombre et à la structure sociologique de la population licenciée, est devenu une réalité quotidienne au travers des divers incidents de la saison écoulée.

Les maux de la société, les difficultés des citoyens, les injustices, les tricheries, le favoritisme, les excès et les extravagances se retrouvent dans le microcosme du football et les politiques ne s'y trompent pas en ayant tous un avis, une explication ou un sentiment sur le football, mélangeant complètement ce qui est du ressort de la pratique sportive de ce qui relève des dérives actuelles de notre société.

En ce sens, le dossier réalisé par les journalistes Nicolas Vinoy et Michel Goldstein dans le cadre de l'émission Stade 2, présenté le 12 juin, l'a très bien montré, en posant la question : les dérives constatées sont-elles le fruit du football ou d'un manque d'éducation de leurs auteurs ? Autrement dit, le football est-il coupable ou victime ?

Alors, si le mieux vivre ensemble est de plus en plus difficile à trouver dans la vie de tous les jours, on peut et on doit le trouver encore dans nos clubs et lors de nos rassemblements, où plusieurs centaines de personnes de tous âges, de toutes catégories socioprofessionnelles, montrent au grand jour que la mixité sociale est encore une réalité dans le football, là où d'autres structures y ont renoncé.

Certes cela a toujours existé, mais aujourd'hui plus qu'hier les lieux comme le club de football sont à privilégier, à aider et il faut désormais revendiquer plus haut et plus fort que le football en tant que sport le plus populaire a une obligation de travail au niveau social et citoyen. Ce qui se faisait naturellement avant doit davantage être médiatisé car le monde d'aujourd'hui est ainsi fait : c'est l'image et la communication qui priment. Or sur ce point, nous souffrons d'un véritable déficit qui ne correspond absolument pas à la réalité de terrain.

Cela passe inévitablement par un changement d'orientation politique au sein des structures dirigeantes dans l'ensemble des centres de gestion, permettant de remettre le club au centre des préoccupations et des aides à lui apporter. Le district, organe de proximité, doit être davantage perçu comme une aide compétente pour les clubs que comme l'organisme qui sanctionne. Les aides financières et humaines, directes ou indirectes, doivent être davantage consacrées à la structuration et la définition des projets des clubs sur plusieurs années que sur la gestion restrictive des compétitions qui, grâce aux moyens modernes informatiques, ne doit plus prendre beaucoup de temps.

Ce changement de discours doit permettre aux clubs d'obtenir des soutiens plus importants auprès des collectivités et dans ce cadre, notamment après l'affaire des quotas, il faut absolument clarifier le discours pour changer radicalement l'image du football auprès des décideurs comme de certains parents.

Parler de choix de joueurs quand on est entraîneur est le lot de chaque semaine pour la composition de son équipe ou de sa sélection, mais faire référence à d'autres critères que le physique, la technique, la tactique, ou le psychologique, est malsain et ne correspond absolument pas aux valeurs que porte notre sport qui a toujours été, au travers de son histoire, un véritable facilitateur d'intégration sociale et professionnelle.

La saison 2011-2012 va être importante de ce point de vue, même si on sait pertinemment que de bons résultats de l'équipe de France vont changer totalement la vision du grand public. Mais il faut penser aux 400 000 bénévoles qui sont confrontés à un vrai rejet de certains élus, souvent envenimé par d'autres discours qui préféreraient voir fondre l'hégémonie du football pour mieux exister.

Mais encore une fois, ce que fait le football aucun sport seul ne peut le faire. Citons une nouvelle fois Pascal Boniface « Si le football n'existait pas, notre société n'irait pas mieux, elle irait plus mal. Le football contribue à l'améliorer. Le monde du football ne doit pas culpabiliser de sa réussite et sous-estimer son apport positif à la société. Il doit prendre conscience de ses responsabilités, les assumer franchement et revendiquer d'être mieux pris en considération, mieux faire savoir ses contributions au vouloir vivre ensemble ».

Pour ce faire nous disposons d'atouts importants : grâce aux ligues et districts qui mènent des actions ou incitent leurs clubs à travailler sur des axes plus sociaux, grâce à une commission spécifique au sein de la fédération qui a vocation à se retrouver dans toutes les régions et grâce à l'apport indéniable en termes d'expérimentation et d'expertise de la Fondation du Football.

Le temps où chacun travaillait dans son coin, se jalousant parfois, doit être totalement révolu. Ce n'est qu'en unissant nos forces et nos compétences que nous relèverons les enjeux majeurs de cette saison : à la fois redonner au football sa véritable place dans le cœur des Français et pas uniquement en attendant les résultats de l'équipe de France, mais surtout être reconnu par les services de l'état et les différentes collectivités comme un acteur majeur dans l'éducation de nos jeunes, en parfaite complémentarité avec l'éducation nationale et non pas en terme concurrentiel.

Sans ce changement radical de stratégie dès la saison prochaine, nous risquons d'entretenir les accusations nauséabondes et réussir à détourner une grande partie de nos adhérents, aboutissant au fur et à mesure à l'abandon de ce qui doit rester notre force: la réussite d'une parfaite mixité sociale dans la vie quotidienne de plus de 5 millions de personnes qui gravitent sur et autour des terrains.

# ANNEXE

# Missions et opérations de la Fondation du Football

## Missions

Promouvoir et restaurer une vision citoyenne du football, en exploiter les vertus éducatives pour nourrir les projets d'utilité publique et encourager la recherche sur l'innovation sociale dans le football.

## Principes de fonctionnement

Pour ce faire, elle conçoit ses propres programmes d'actions, privilégiant dans un premier temps des actions qui touchent les jeunes licenciés et leurs familles.

La Fondation du Football associe également à sa démarche les collectivités de manière à promouvoir le club dans sa dimension citoyenne globale, autour d'un projet collectif centré sur les valeurs de citoyenneté et de solidarité portées par le football.

## Les principales opérations de la Fondation du Football

### 1 - LES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DE LA FONDATION DU FOOTBALL

- Identifier et promouvoir les initiatives citoyennes mises en œuvre dans les clubs de football (amateurs et professionnels).
- Faire connaître au plus grand nombre, notamment les clubs-pilotes, ces initiatives pour inciter à leur duplication (cf. fiches « Partageons nos expériences », à la fin de chaque programme).

### 2 - LE DISPOSITIF DES CLUBS PILOTES

- Encourager les clubs à structurer un véritable projet de vie, au-delà du projet sportif.
- Concevoir une démarche et des outils répondant aux besoins rencontrés sur le terrain en matière de citoyenneté pour sensibiliser les jeunes licenciés et leur entourage aux valeurs dont le football est porteur.
- Accompagner les 250 clubs-pilotes suivis directement par la Fondation, ainsi que ceux prenant part à la démarche d'extension grâce au relais de leurs ligues et districts, volontaires pour tester et évaluer ces actions auprès des jeunes licenciés.

### 3 - LE BAROMETRE DE LA FONDATION DU FOOTBALL (renouveau à partir de 2010)

- Evaluer et faire connaître l'engagement sociétal du football français et suivre son évolution (fréquence annuelle).

### 4 - LES ACTIONS DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

- Rappeler la fonction éducative du football et en promouvoir le rôle social et citoyen grâce à la conception de campagnes de communication grand public adaptées aux différents médias (TV, radio, affichage, presse, internet).



Fondation  
du Football  
ASSOCIATION  
DE PROMOTEURS

## RESPECT TOUS TERRAINS : DES OUTILS AU SERVICE DES LIGUES

### Une opération dont le succès auprès des clubs se confirme d'année en année

- Taux de réengagement : 99%
- Taux de satisfaction des outils pédagogiques : 99%, dont 41% « Très satisfaits »
- Note globale sur le dispositif : 16,1 sur 20
- Une aide complémentaire de la collectivité obtenue par 30% des clubs
- Intégration de la dimension environnementale dans les tournois : 85%
- Effets positifs constatés sur les jeunes licenciés : 67% (28% ne savent pas)

\* Source : enquête proposée aux 250 clubs-pilotes (au 20/06 : 185 retours)



### Le dispositif « Respect Tous Terrains »

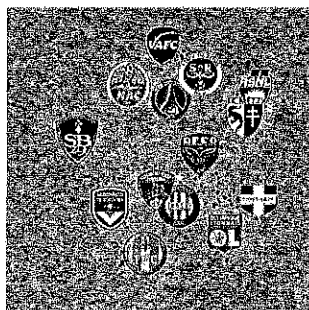
Un programme pédagogique de sensibilisation au plus près du terrain touchant 3000 éducateurs et près de 100 000 jeunes licenciés :

- Conception et développement d'outils destinés aux clubs engagés pour transmettre les messages clés de la Fondation du Football autour de ses 5 programmes
- Evaluation des programmes
- Accompagnement des nouveaux clubs candidats

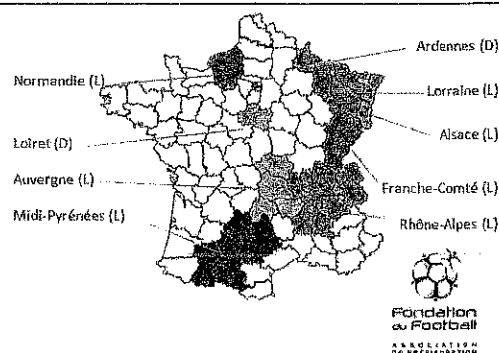
Gestion directe des 250 clubs-pilotes  
(dont 16 « clubs pros »)

Gestion déléguée de 378 clubs confiée aux  
coordinateurs de Ligues/Districts  
(aujourd'hui 9 ligues sont engagées à nos côtés)

Renforcement progressif  
de l'adhésion des clubs  
professionnels



4





## Le Respect comme dénominateur commun

	RESPECT DE SOI	RESPECT DES AUTRES		RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	
CINQ PROGRAMMES	<b>Initiation Santé</b>	<b>Arbitrage - Esprit sportif</b>	<b>Engagement citoyen</b>	<b>Egalité des chances</b>	<b>Programme Vert</b>
	Relais des messages en matière de santé publique: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nutrition</li> <li>• Hygiène de vie</li> <li>• Prévention des addictions</li> <li>• Sommeil</li> </ul>	Valorisation de la fonction arbitrale et du rôle du capitaine Apprentissages des lois du jeu Respect des règles et de l'esprit sportif	Promotion du bénévolat Lutte contre les discriminations Responsabilité citoyenne Solidarité	Lutte contre l'exclusion Accès de la pratique au plus grand nombre Egalité homme / femme Insertion professionnelle	Emergence de comportements éco-responsables <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction et tri des déchets</li> <li>• Economie d'eau et d'énergie</li> <li>• Transports « verts »</li> </ul>

Des programmes portés par des personnalités reconnues



**Corinne DIACRE**  
Ancienne capitaine de l'équipe de France Féminine de Football



**Youn DJORKAEFF**  
Président du club amateur de l'UGA Dôches



**Lilian THURAM**  
Président De la Fondation Lilian Thuram « Education contre le racisme »



**Bixente LIZARAZU**  
Fondateur de l'association « Uru pour une mer en bleus »

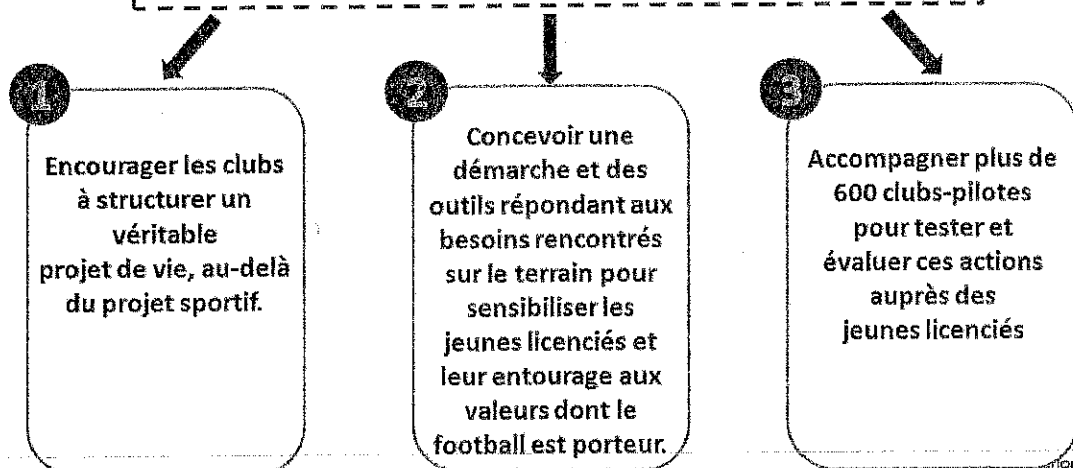


Fondation du Football  
ASSOCIATION DE PROMOTION

## Le dispositif « Respect Tous Terrains »

### Objectif :

Etablir un partenariat entre la Fondation et les clubs-pilotes pour expérimenter une démarche et des programmes visant à promouvoir les comportements citoyens



## Le Relais « Respect Tous Terrains » : un rôle et un interlocuteur essentiel

- 1** Il organise la diffusion des messages clés, des fiches pédagogiques et des ateliers d'animation transmis par le District:

  - En début de saison, il doit définir la catégorie d'âge et le nombre d'équipes concernées par l'opération
  - Chaque début de semaine, il transmet aux éducateurs concernés les éléments nécessaires à la mise en place des programmes



- 2** Il prend connaissance des actions proposées en se connectant régulièrement à l'espace réservé aux clubs-pilotes sur :

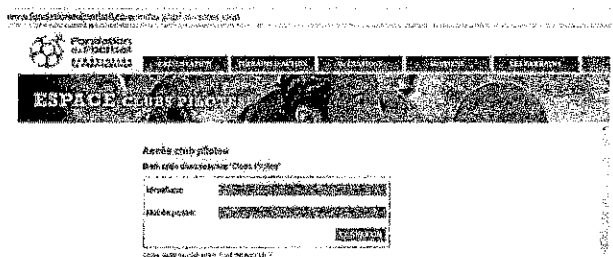
[www.fondationdufootball.com](http://www.fondationdufootball.com)

- 3** Il est à la fois l'interlocuteur privilégié de la Ligue et le responsable de l'opération au sein du club.

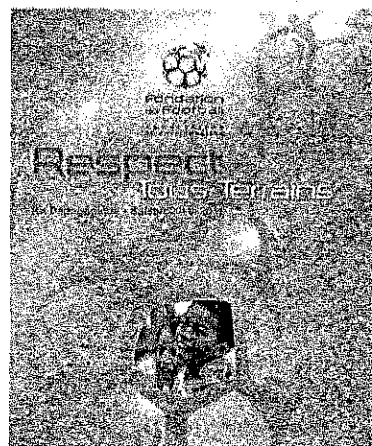
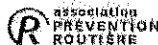


## Les principaux outils pédagogiques mis à disposition

- Le kit pédagogique
- L'espace réservé sur le site [www.fondationdufootball.com](http://www.fondationdufootball.com):



Des partenaires experts associés à la conception des outils :



Les outils complémentaires (posters, guides ...):



## Synthèse des outils complémentaires

<input checked="" type="checkbox"/> Attestation de partenariat	<a href="#">Attestation de partenariat</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Proposition de lettre à destination des collectivités	<a href="#">Proposition de lettre à destination des collectivités</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Proposition de lettre à destination des partenaires	<a href="#">Proposition de lettre à destination des partenaires</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Note d'accompagnement	<a href="#">Note d'accompagnement</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Proposition de courrier aux parents	<a href="#">Proposition de courrier aux parents</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Les questionnaires et le Baromètre de la Fondation du Football	<a href="#">Les questionnaires et le Baromètre de la Fondation du Football</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Proposition de calendrier d'activités	<a href="#">Proposition de calendrier d'activités</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Espace réservé aux clubs-partenaires sur <a href="http://www.fondationdufootball.com">www.fondationdufootball.com</a>	
<input checked="" type="checkbox"/> Soutien en communication et en événementiel	
<input checked="" type="checkbox"/> Contacts	

## 10. Contacts

Votre contact privilégié sur l'opération  
« Respect Tous Terrains » :

**Guillaume Nasrin**  
Chef de projet « Respect Tous Terrains »  
01 44 31 74 57  
[guillaume.nasrin@fondationdufootball.com](mailto:guillaume.nasrin@fondationdufootball.com)

Autres contacts :

**Mathilde Boy de la Tour**  
Déléguée Générale  
01 44 31 74 52  
[mathilde.boyde@fondationdufootball.com](mailto:mathilde.boyde@fondationdufootball.com)

**Patrick Winkler**  
Délégué Général Adjoint, en charge des relations  
avec la Ligue de Football Amateur  
01 44 31 73 51  
[patrick.winkler@lfa.fr](mailto:patrick.winkler@lfa.fr)

**Florence Bellot**  
Directeur de projet « Respect Tous Terrains »  
de la Fondation du Football  
01 44 31 74 53  
[florence.bellot@fondationdufootball.com](mailto:florence.bellot@fondationdufootball.com)

**Valérie Apsant**  
Relations Presse  
01 44 31 74 51  
[valerie@lff.fr](mailto:valerie@lff.fr)

Adresse postale  
Fondation du Football  
87 Boulevard de Grenelle  
75738 Paris cedex 15

Site Internet  
[www.fondationdufootball.com](http://www.fondationdufootball.com)





**Paris le 12 avril 2001**  
**Le Ministre de l'Intérieur**  
**La Ministre de la Jeunesse et des Sports**  
à  
**Madame et Messieurs les Préfets de Région**  
**(Directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports)**  
**Mesdames et Messieurs les Préfets de Département**  
**(Directions départementales de la sécurité publique)**  
**(Directions départementales de la jeunesse et des sports)**  
**Monsieur le Préfet de Police de Paris**

**Instruction n°INTK0100127C / 01081JS**

**O B J E T : Mise en œuvre de la démarche de prévention et de lutte contre la violence dans le sport.**

REFERENCE (S) : Arrêté du 2 octobre 2000 portant création d'une commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport.

**A) Un constat – une expérience**

Chacun a pu constater le rôle que peut jouer le sport dans la construction d'une société plus humaine, plus conviviale, notamment par les valeurs éducatives qu'il véhicule et qu'il convient de préserver.

Toutefois, véritable phénomène de société, le sport, n'échappe pas aux maux qui affectent la société dans son ensemble. **La violence, qui apparaît de plus en plus à l'occasion de compétitions sportives locales** sert trop souvent de support à l'expression de comportements agressifs et de passages à l'acte. Le stade ou l'équipement sportif peuvent alors devenir le lieu privilégié où des personnes viennent exprimer leur mal être et où le phénomène de groupe tend à renforcer les comportements violents.

Le respect de l'autre, la fraternité, l'égalité face aux règles du jeu, sont autant de repères que la compétition sportive risque de perdre quand l'insécurité s'y installe avec toutes les injustices qui en découlent.

**La réponse apportée à ces situations doit être globale et impliquer les différents acteurs** ayant, chacun à leur niveau, des responsabilités propres pour y remédier : le **Mouvement Sportif**, les **Collectivités Locales**, la **Police**, la **Gendarmerie**, la **Justice**, la **Jeunesse et les Sports**.

A ce titre, l'expérience conduite en Seine-Saint-Denis, en 1999, constitue un bon exemple des mesures qu'il est possible de mettre en œuvre pour prévenir et lutter contre les violences dans le sport, tout spécialement dans le sport amateur.

Ainsi, au terme d'une large concertation entre les partenaires concernés, des outils de diagnostic et des procédures d'intervention adaptées aux situations ont été mis en place : un officier de police référent sport a été désigné au sein de la direction départementale de la Sécurité Publique et des agents locaux de médiation sociale ont été recrutés.

A la lumière notamment de cette expérience réussie qui a permis une baisse de près de 40% des incidents sportifs constatés en Seine-Saint-Denis, **les ministères de l'Intérieur et de la Jeunesse et des Sports ont décidé de conduire une démarche globale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport.**

Il s'agit d'un nouveau défi pour le sport et le mouvement sportif que l'Etat doit accompagner à tous les niveaux, national, régional, départemental et local.

## **B) Une démarche organisée et partenariale**

Cette démarche, qui concerne **26 départements** auxquels s'ajoute Paris, est **élargie à l'ensemble des disciplines du sport amateur**. Au cas par cas et en fonction des besoins constatés, d'autres départements pourront développer la démarche de prévention et de lutte contre la violence dans le sport.

**Les départements actuellement concernés sont les suivants :**

- Alpes-Maritimes (06) - Bas-Rhin (67)
- Bouches-du-Rhône (13) - Rhône (69)
- Calvados (14) - Seine-Maritime (76)
- Doubs (25) - Seine-et-Marne (77)
- Haute-Garonne (31) - Yvelines (78)
- Gironde (33) - Somme (80)
- Hérault (34) - Var (83)
- Loire-Atlantique (44) - Vaucluse (84)
- Loiret (45) - Essonne (91)
- Moselle (57) - Hauts-de-Seine (92)
- Nord (59) - Seine-Saint-Denis (93)
- Oise (60) - Val-de-Marne (94)
- Pas-de-Calais (62) - Val-d'Oise (95)

**Cette démarche comporte cinq volets principaux :**

- Une organisation adaptée permettant de mobiliser tous les acteurs ;
- Un travail en partenariat dans le cadre des contrats locaux de sécurité élargis au sport ;
- Un dispositif de veille, d'alerte, et de prévention permettant d'anticiper sur les situations critiques ;
- Un accompagnement éducatif de la démarche par des mesures appropriées, notamment d'insertion par les activités physiques et sportives.
- La formation des personnels et des acteurs locaux.

### **1 Une organisation adaptée pour mobiliser tous les acteurs.**

La réussite d'un dispositif de prévention et de lutte contre la violence dans le sport dépend très directement du degré de mobilisation de tous les acteurs : services de l'Etat, collectivités locales, mouvement sportif, associations,...

Afin d'organiser cette mobilisation, le dispositif est mis en place à trois niveaux :

#### **1.1. Au niveau national**

Une commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport a été instituée par arrêté interministériel du 2 octobre 2000. Elle a été installée le 22 février 2001. Cette commission, qui associe sous la présidence des ministres les services centraux et la préfecture de police, le mouvement sportif et des personnalités qualifiées, est chargée de définir les orientations et les objectifs ainsi que d'établir un bilan des actions menées sur l'ensemble du territoire.

#### **1.2. Au niveau régional**

Dans les régions comportant au moins deux des départements concernés par les présentes mesures et où les circonstances l'exigent, une commission régionale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport est mise en place par le Préfet de région.

Elle est composée :

- du préfet de région ou de son représentant ;
- du directeur régional de la Jeunesse et des Sports ;
- des préfets des départements concernés ou de leur représentant (DDSP, DDJS),
- du président du CROS et de 3 à 4 représentants de disciplines sportives les plus concernées par les phénomènes de violence,
- de représentants ( un par département ) des collectivités locales les plus concernées ;

- le cas échéant, des représentants de la SNCF ou des sociétés de transport intéressées ;
- ainsi que de toute personne qualifiée désignée par le préfet.

**Cette commission a notamment pour objet de :**

- proposer au niveau national toute mesure susceptible d'améliorer la prévention des rencontres sportives à risques, à partir d'un bilan argumenté ;
- d'envisager des actions à caractère informatif et préventif qui pourraient être développées dans la région, en tenant compte des spécificités.

Le préfet présente à l'instance régionale un tableau récapitulatif des incidents recensés et des initiatives prises pour prévenir et lutter contre la violence à partir des synthèses départementales. Ce tableau est adressé à la direction générale de la Police Nationale et à la direction des Sports, deux fois au cours de la saison sportive :

- **début mars, pour la synthèse intermédiaire ;**
- **début novembre, pour la synthèse définitive.**

Cette dernière synthèse comportera un bilan qualitatif des actions conduites, des initiatives prises, des difficultés rencontrées et des propositions pour améliorer la démarche de prévention.

**En région Ile-de-France**, cette coordination revêt une importance toute particulière au plan opérationnel. Elle est exercée par le préfet de police avec le concours de la direction régionale des renseignements généraux.

**1.3. Au niveau départemental**

Une commission départementale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport est installée dans les départements concernés ; présidée par le Préfet ou son représentant.

Elle est composée :

- du directeur départemental de la sécurité publique et de l'officier référent sport désigné par lui ;
- du commandant du groupement de gendarmerie ;
- du directeur départemental de la jeunesse et des sports ;
- du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif Français ;
- de trois ou quatre représentants des disciplines sportives les plus concernées ;
- le cas échéant et avec son accord, du procureur de la République.

Sa composition peut être élargie en cas de besoin. Son secrétariat est assuré par le Directeur départemental de la jeunesse et des sports.

La commission départementale est associée à toutes les actions qui ne pourront être conduites au niveau communal ou intercommunal. Elle veille à la circulation de l'information et au dispositif de centralisation du signalement des incidents. Elle met en œuvre des actions d'information, de prévention et de formation venant en appui des actions locales et nationales.

**D'une manière générale, l'action des services déconcentrés de la Police Nationale et de la Jeunesse et des Sports viseront à garantir la sécurité des compétitions par :**

- une **analyse pertinente des faits** qui facilitera la recherche de solutions ;
- une **meilleure anticipation des matchs à risque** et une **mobilisation de tous les adultes concernés** ;
- un **maillage du terrain** avec la mise en relation systématique des clubs et des communes ; il conviendra à cet effet de bien clarifier les compétences et les responsabilités des différents acteurs à tous les niveaux, leur implication étant indispensable pour faire évoluer les situations et les comportements ;
- **l'implication systématique des élus chargés des sports** et des directeurs ou responsables des services des sports dans les communes ;
- **la nomination dans chaque club d'un correspondant sécurité** ;
- la **responsabilisation des jeunes** dans l'organisation et l'encadrement des rencontres sportives ;
- l'incitation au **recrutement**, chaque fois que cela sera possible **d'animateurs socio-sportifs** dans les clubs ;

- l'organisation de **séminaires de sensibilisation ou de formation** au bénéfice des directeurs et responsables des services des sports des communes et des responsables de clubs sportifs.
- la mise en place au plus près du terrain de **comités locaux de l'esprit sportif** visant à accompagner et favoriser une démarche citoyenne.

Les synthèses départementales présentées à la commission sont réalisées à partir des informations recueillies dans le tableau de bord tenu par l'officier référent sport. Elles sont transmises début mars et fin octobre au Préfet de Région, lorsque la commission régionale a été mise en place, et obligatoirement aux services centraux, direction générale de la Police Nationale et direction des Sports.

## **2 Un travail en partenariat dans le cadre des contrats locaux de sécurité.**

Depuis trois ans, les contrats locaux de sécurité ( CLS ) ont montré les bénéfices que l'on peut attendre d'une démarche méthodique et partenariale qui associe la prévention, l'éducation et la sanction. Dès lors, il est apparu logique d'inclure la prévention et la lutte contre les violences sportives dans les CLS, là où les risques sont avérés.

Afin de vous aider dans cette démarche, **un guide méthodologique** dont vous avez déjà été destinataire, a été élaboré, en prenant notamment en comptes les conclusions de deux séminaires organisés en 2000 à Villetaneuse et à Marseille.

**Sur la base de ce guide** il vous appartient d'engager l'élaboration d'avenants sport aux contrats locaux de sécurité existants, et si vous le jugez nécessaire d'un contrat départemental. L'action conjointe des directeurs départementaux de la Sécurité Publique et de la Jeunesse et des Sports, doit permettre d'initier une démarche partenariale au plan local, au plus près du terrain, en utilisant les compétences de tous les acteurs concernés.

***Le mouvement sportif, systématiquement associé, devra prendre toute sa place dans cette démarche.***

## **3 Un dispositif de veille, d'alerte et de prévention permettant d'anticiper sur les situations critiques.**

Dans chacun des départements concernés, **un officier de police référent sport a été désigné au sein de la direction départementale de la Sécurité Publique.**

L'expérimentation de la Seine-Saint-Denis a, en effet, montré la nécessité opérationnelle d'une bonne circulation de l'information au niveau départemental. Ce niveau est celui où peuvent s'échanger, en temps réel, des renseignements sur la sensibilité des rencontres sportives et sur leur environnement, de telle sorte que toutes les parties concernées soient à même de prendre les mesures préventives nécessaires relevant de leur responsabilité.

***L'officier référent sport, en étroite relation avec les correspondants de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports et des instances sportives, assure la centralisation et l'exploitation des informations sur les risques prévisibles d'incidents.***

Sa mission s'inscrit naturellement dans le cadre de la police de proximité ; il est également à même de conseiller les clubs sportifs et les services des collectivités sur les mesures qui leur incombent pour assurer le bon déroulement des rencontres.

Pour le ministère de la Jeunesse et des Sports, vous voudrez bien transmettre au bureau des fédérations multisports et de l'animation sportive territoriale (DS6 ) les coordonnées du fonctionnaire, agent de la DDJS, qui aura été désigné.

## **4 Un accompagnement éducatif de la démarche par des mesures appropriées.**

***Pour prendre toute sa dimension et avoir une action en profondeur durable, cette démarche de prévention et de lutte contre la violence dans le sport doit s'appuyer sur un accompagnement éducatif et d'insertion par les activités physiques et sportives.***

Les dispositifs, programmes ou opérations menées par les services déconcentrés en matière d'accès à la pratique, de lutte contre l'exclusion et d'insertion doivent être mobilisés à cet effet.



Il s'agit notamment ici de valoriser les savoir-faire et les initiatives des services et de leurs partenaires, en leur donnant une meilleure lisibilité. C'est l'occasion de faire évoluer les CLS vers une prise en compte plus affirmée des activités physiques et sportives comme outil d'éducation, de prévention et d'insertion.

**S'agissant des publics**, la démarche et les actions à conduire dans le champ de l'insertion visent à amener le public jeune ou adulte à qui l'on s'adresse à mieux se situer dans son environnement social, économique et politique. C'est donc envisager les activités physiques et sportives comme élément d'un processus éducatif et culturel.

L'objectif est de permettre aux jeunes concernés de construire leur identité, par une meilleure reconnaissance, en valorisant leurs capacités, en leur permettant d'agir sur leur environnement, en les rendant acteurs et non plus sujets de leur intégration dans la cité. Il s'agit bien ici de former les jeunes à l'exercice de la citoyenneté.

Il convient donc de veiller à la pertinence des activités, d'adapter les contenus aux publics, de créer ou de restaurer les conditions d'un partenariat efficace et durable pour améliorer les relations avec les jeunes.

Toutefois, il ne s'agit pas de s'interdire les actions ponctuelles, si elles peuvent être les déclencheurs d'actions inscrites dans la durée.

Les activités organisées doivent permettre d'acquérir des valeurs susceptibles d'être réinvesties dans d'autres lieux ou domaines. Toutes les disciplines sportives peuvent être utilisées si elles peuvent être pratiquées régulièrement et à proximité.

**S'agissant des partenaires**, il vous appartient d'initier au plan local une démarche partenariale institutionnelle et opérationnelle efficace intégrée si possible dans les contrats locaux de sécurité, en faisant appel aux compétences de tous les acteurs concernés par l'insertion.

Le mouvement sportif devra être systématiquement associé, notamment dans les régions et les départements où ont été mis en place des chefs de projet « insertion et emploi ».

La réussite des actions d'insertion et d'intégration est souvent conditionnée par la diversité des acteurs engagés dans les actions.

**La prise en charge financière** devra se faire selon diverses modalités :

- les associations régionales, départementales et locales porteuses de projets pourront, soit les intégrer dans un dispositif déjà existant, soit bénéficier de crédits budgétaires spécifiques sur le titre IV ou élarger sur la part régionale du FNDS, voire sur le Fond SASTRE, pour les associations sportives concernées ;
- outre les projets d'insertion par les activités physiques et sportives, les 26 départements participant à ce dispositif, pourront utiliser les moyens du « ticket sport » intégrés dans les CEL, notamment s'agissant de l'ouverture des équipements sportifs aux publics choisis pour des actions menées en dehors des horaires habituels d'utilisation ou durant les congés scolaires, avec le souci de permettre à ces jeunes de modifier leur comportement à travers une véritable appropriation des lieux ;
- par ailleurs, ces départements pourront bénéficier d'une dotation complémentaire de « Coupons Sport » afin de permettre à ces mêmes publics d'avoir accès aux activités sportives traditionnelles des clubs sportifs ou des associations de jeunesse proposant une pratique régulière des activités physiques et sportives.

***Pour cette première année, considérée comme expérimentale, des crédits seront réservés aux 26 départements ciblés par le programme de prévention et de lutte contre la violence dans le sport, pour financer des projets particulièrement significatifs et pour lesquels les ressources locales seraient insuffisantes.***

## **5 La formation des personnels et des acteurs locaux.**

**Les 26 officiers de Police référents sport, les correspondants Jeunesse et Sports et les responsables locaux du Mouvement Sportif seront réunis le 29 mai 2001 à l'INSEP.**

Le dispositif devra être accompagné au plan local par la mise en place de réunions d'information ou de sensibilisation et de formations adaptées, communes à l'ensemble des acteurs et responsables locaux, pour les amener à échanger et à mieux s'approprier la démarche, mais également pour disposer d'un encadrement qualifié.

Il convient de rappeler que les formations, au niveau local, de dirigeants, d'éducateurs, d'entraîneurs et d'arbitres mises en œuvre par les comités régionaux et départementaux, devront prendre en compte la problématique « prévention et lutte contre la violence dans le sport ». Elles seront financées sur les crédits de la part régionale du FNDS prévus à cet effet. Les formations « socio-sportives » assurées au niveau national dans le domaine de l'insertion à l'initiative des fédérations pour leurs dirigeants et leurs éducateurs pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre des conventions d'objectifs.

Pour les publics concernés par une démarche d'insertion professionnelle, il conviendra de prendre en compte la rénovation des formations et l'émergence de nouveaux métiers.

**La Ministre de la Jeunesse et des Sports Le Ministre de l'Intérieur  
Marie-George BUFFET Daniel VAILLANT**

**Paris, le 5 juin 2002**  
**DIRECTION DES SPORTS Le ministre des sports**  
**Sous-direction de l'action territoriale**  
**Bureau des fédérations multisports**  
**et de l'animation sportive territoriale**  
**DS6 à**  
**Madame et messieurs les préfets de région**  
**-directions régionales et départementales**  
**de la jeunesse et des sports-**

**INSTRUCTION N° 02-106 JS**

**Mesdames et messieurs les préfets de département**  
**-directions départementales de la jeunesse et des sports-**  
**Mesdames et messieurs les directeurs des établissements nationaux**

**OBJET : Lutte contre les incivilités et la violence dans le sport.**

**P.J. : 1**

Le gouvernement a engagé une lutte déterminée contre toutes les formes d'incivilité et de violence qui sont constatées dans la société française.

Le ministère des sports doit prendre une part active dans cette lutte tant les incivilités et violences dans et autour du sport dégradent le climat de sécurité et de confiance qui doit prévaloir à l'occasion des manifestations sportives et altèrent l'image d'un sport porteur de valeurs éducatives.

Je vous demande donc de faire de la lutte contre ces dérives un axe prioritaire de la mise en œuvre des politiques développées en faveur de la promotion du sport.

A cet égard, la présente instruction a pour objet de faire le point sur les mesures sur lesquelles vous pourrez vous fonder pour mener une politique que j'entends conduire avec constance et détermination.

**La mobilisation des services et des personnels du ministère.**

La mobilisation des personnels des services et des établissements comme de ceux qui sont placés auprès des fédérations me paraît essentielle. Les agents du ministère ont, en raison de leurs compétences techniques et pédagogiques et de leur connaissance fine des réalités de terrain, développé des savoir-faire essentiels pour répondre aux exigences liées à la lutte contre les incivilités et les actes de violence.

Cette mobilisation sera accompagnée d'un volet formation. C'est ainsi que le dispositif de formation initiale et continue des inspecteurs principaux et des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs ainsi que des professeurs de sports intégrera, dans les meilleurs délais, des modules de sensibilisation, d'information et d'approfondissement sur les questions d'incivilités et de violences dans et autour du sport.

**L'utilisation prioritaire des dispositifs et des moyens existants.**

Sur la base d'un diagnostic qu'il vous appartient de réaliser, la mise en œuvre d'une politique destinée à faire régresser les incivilités et la violence dans et autour du sport devra s'appuyer prioritairement sur la mobilisation des dispositifs et moyens financiers existants.

Je tiens tout d'abord à souligner que la démarche interministérielle et partenariale relative aux « avenants sport » aux contrats locaux de sécurité (CLS/cf instruction commune INTERIEUR/JEUNESSE ET SPORTS du 12 avril 2001) constitue pour moi une priorité.

Actuellement sur les 112 CLS signés dans les 26 départements retenus pour cette opération, seuls neuf avenants sport ont été ou vont être signés. Il conviendrait donc d'augmenter significativement ce nombre, y compris par le biais d'un accroissement du nombre de départements concernés.

Afin de permettre au ministère de formuler des demandes argumentées de crédits

supplémentaires pour le financement du développement de cette action, je vous demande de me faire parvenir un bilan de ce dispositif dans votre département ainsi qu'un recensement précis de vos besoins. Ces éléments sont à communiquer à la direction des sports - sous le timbre de la sous-direction de l'action territoriale bureau DS.6 pour le 1er juillet 2002.

Dans ce même esprit, je vous demande d'orienter prioritairement les moyens financiers dont vous disposez sur les actions concourant à la lutte contre les incivilités et violences dans et autour du sport.

Je vous indique qu'un montant de 1,5 M d'euros (soit environ 10 MF) provenant des reports de crédits de l'exercice 2001 du FNDS sera destiné, dès cette année, à apporter un soutien aux initiatives locales innovantes que vous signalerez à la direction des sports.

Cet abondement devra en outre permettre aux directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, en relation étroite avec les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports, de développer des actions de formation à l'intention des acteurs sportifs locaux (dirigeants, cadres techniques, éducateurs et entraîneurs, arbitres et officiels, directeurs ou responsables de services des sports des collectivités territoriales) pour mieux les sensibiliser à ces questions. Je souhaite également que vous mettiez à profit les différents dispositifs existants pour amplifier le nécessaire effort de communication qui doit être mené à propos des thèmes de l'éthique sportive, du respect de l'autre et de la convivialité sportive. Les manifestations organisées lors de la « Fête du sport » sont, à cet égard, des occasions privilégiées pour développer des actions de communication et d'information à partir de ces thèmes.

#### **Les mesures qui seront prises au niveau national.**

Les mesures prises au niveau national proviendront notamment de la mobilisation des dispositifs institutionnels du ministère - conventions d'objectifs avec les fédérations sportives, part régionale du FNDS, filières d'accès au sport de haut niveau... Elles auront pour but de mettre en évidence l'importance qui doit s'attacher à la mise en œuvre d'une politique rigoureuse et structurée destinée à lutter contre les incivilités dans le sport et d'orienter les aides publiques en conséquence.

Une action en direction des sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau sera engagée très rapidement. Cette action qui prendra la forme d'un renforcement de la sensibilisation des sportifs et de leur entourage au respect des règles d'arbitrage et à l'épanouissement de l'esprit sportif sera organisée avec le concours de représentants des arbitres, des juges ou des officiels des fédérations ; elle prendra appui sur les établissements publics du ministère, en particulier sur les CREPS qui verront ainsi leur fonction de centre de ressources confortée.

Compte tenu de l'importance que j'accorde à la place de l'arbitrage dans le sport, j'ai prévu de concrétiser dès la rentrée scolaire 2002, en liaison avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), l'Association française du corps arbitral multisports (AFCAM) et les fédérations sportives, un projet visant à regrouper dans certains CREPS pilotes une quinzaine de jeunes arbitres nationaux qui tout en assumant leurs fonctions dans leur discipline sportive auront un rôle privilégié dans la promotion de l'arbitrage auprès des jeunes sportifs.

Je vous informe également qu'un courrier co-signé par le Président du CNOSF et moi-même, dont vous trouverez ci-joint la copie, a été adressé à toutes les fédérations sportives ainsi qu'aux comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS et CDOS) sur le thème de l'incivilité et de la violence dans le sport.

Enfin, des mesures seront prises à l'issue des « Etats généraux du sport » que j'ai prévu de réunir avant la fin de cette année et qui comporteront un groupe de travail spécifique chargé de réfléchir sur ces questions.

\* \*

\*

Je mesure l'ampleur de la tâche qui est la nôtre mais, je suis convaincu que nous trouverons, ensemble, les solutions les plus efficaces pour que le sport retrouve sa convivialité.

**LE MINISTRE DES SPORTS  
JEAN-FRANÇOIS LAMOUR**



## CODE DU SPORT

## Section 2 : Fédérations agréées

## Article L131-8

Un agrément peut être délivré par le ministre chargé des sports aux fédérations qui, en vue de participer à l'exécution d'une mission de service public, ont adopté des statuts comportant certaines dispositions obligatoires et un règlement disciplinaire conforme à un règlement type.

Les dispositions obligatoires des statuts et le règlement disciplinaire type sont définis par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Comité national olympique et sportif français.

## Article L131-8-1

Chaque fédération sportive agréée établit une charte éthique et veille à son application. Le contenu, les modalités d'entrée en vigueur et les conditions d'application de cette charte sont définis par décret pris après avis du Comité national olympique et sportif français.

## Article L131-9

Les fédérations sportives agréées participent à la mise en oeuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives.

Elles ne peuvent déléguer tout ou partie de l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées si ce n'est au bénéfice des ligues professionnelles constituées en application de

Toute convention contraire est réputée nulle et non écrite.

## Article L131-10

Les fédérations agréées peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs de leurs licenciés et de leurs associations sportives.

## Article L131-11

Les fédérations agréées peuvent confier à leurs organes nationaux, régionaux ou départementaux une partie de leurs attributions conformément aux dispositions obligatoires prévues au deuxième alinéa de Elles contrôlent l'exécution de cette mission et ont notamment accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité de ces organes.

## Article L131-12

Des personnels de l'Etat ou des agents publics rémunérés par lui peuvent exercer auprès des fédérations agréées des missions de conseillers techniques sportifs, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat.

## Article L131-13

Les fédérations agréées peuvent conclure, au profit de leurs associations affiliées ou de certaines catégories d'entre elles et avec l'accord de celles-ci, tout contrat d'intérêt collectif relatif à des opérations d'achat ou de vente de produits ou de services.

Les contrats mentionnés au premier alinéa ne peuvent être conclus sans appel préalable à la concurrence. Leur durée est limitée à quatre ans



## Extrait d'un rapport de l'IGJS sur la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport

### Chapitre II

#### LE RECENSEMENT DES INITIATIVES.

Il a été procédé à l'inventaire des initiatives françaises existantes par l'envoi d'un questionnaire, réalisé avec la collaboration de la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS) du ministère, à tous les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports (104) et à 73 fédérations sportives. Cette diffusion partielle dans les fédérations se justifiait par la très faible exposition de certaines d'entre elles aux phénomènes de violence et d'incivilité, en raison de la nature même de leurs activités et des caractéristiques de leurs adhérents.

Il était demandé aux structures enquêtées de joindre au questionnaire des notes de présentation de l'action et d'autres documents d'ordre méthodologique ou pédagogique, utiles pour en comprendre la teneur et l'intérêt.

Les informations recueillies par cette enquête ont été complétées par des entretiens auprès de la direction des Sports, du pôle ressources national "Sport, Education, Mixités, Citoyenneté" d'Aix-en-Provence, de la fédération française de football, de la LICRA, de la fédération Léo Lagrange, de clubs de football et de quelques autres organismes. Une visite des sites internet de certaines fédérations a donné accès à d'autres documents. Enfin, sur le sujet spécifique des comportements des supporters dans les stades, ont été entendus les dirigeants de 6 clubs de football professionnel et de 2 fédérations de supporters ainsi que la Ligue de football professionnel.

39 services déconcentrés (9 directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports (DRDJS), et 30 directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS), dont 2 d'outre-mer) et 9 fédérations sportives ont fourni des réponses. Le nombre d'actions inventoriées est de 238. Les organismes à l'origine de ces initiatives sont les fédérations, les clubs, les comités régionaux, et départementaux sportifs, les services de l'Etat, et d'autres organismes de nature diverse. Il est peu fait état d'initiatives de collectivités territoriales, ce qui est révélateur de la difficulté des services de l'Etat à connaître les politiques suivies par les collectivités décentralisées. La plupart des initiatives recensées sont connues parce qu'elles ont fait l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du CNDS.

Le nombre de réponses ne remet pas en question l'objectif fixé à la mission, qui était de procéder "à « un recensement national systématique des initiatives prises sur le terrain » Un matériau très riche a en effet été rassemblé : les 238 fiches d'initiatives reçues, accompagnées de leurs annexes, par leur diversité et leur originalité, offrent une large palette de thèmes et modes d'interventions.

Les initiatives ont été réparties dans 26 rubriques, dont l'une rassemble celles, hors du champ de l'enquête, qui utilisent le sport dans un but d'insertion de jeunes non adhérents de clubs. Ces rubriques ne constituent pas une nomenclature rigoureuse, créant des séparations étanches entre divers modes d'intervention. Une charte est aussi un outil méthodologique et elle peut faire l'objet d'une diffusion sous forme d'affiche ou dépliant. Trois de ces rubriques sont en partie transversales aux autres puisqu'elles présentent des stratégies globales d'actions conduites par des clubs, comités ou services de l'Etat, qu'il était utile de présenter dans leur cohérence.

Ces distinctions présentent l'avantage de diriger le regard à la fois sur des contenus, des supports, des niveaux d'intervention et des procédures. Les descriptions et analyses n'épuiseront cependant pas le propos, qui doit s'ouvrir à une réflexion d'ordre plus stratégique sur la place de ces initiatives dans une politique générale. Le classement répond au souci de préparer cette réflexion plus globale.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques selon la fréquence des initiatives rencontrées. La plus souvent citée (24 fois) est le travail éducatif à caractère permanent auprès des jeunes pratiquants sportifs. La troisième catégorie est la sensibilisation des dirigeants de clubs au moyen de colloques, séminaires ou séances d'informations. Il est particulièrement intéressant de noter que des chartes ou codes moraux, d'éthique ou de conduite sont cités 18 fois, et tout autant que sont décrits plusieurs projets globaux multi fonctions de clubs, de ligues ou comités et de directions départementales ou régionales.

LES 26 RUBRIQUES	
Education du jeune pratiquant	24
Animations spécifiques avec délivrance de message	23
Colloques, journées, séances de réflexions et d'information	20
Challenges, concours	20
Messages sur dépliants, vidéos, phono, affiches, tee shirt	20
Chartes, codes de conduites : élaboration, application	18
Guides pratiques, documents pédagogiques, jeux	15
Formation de l'encadrement des clubs	11
Observation	10
Projet global de ligue ou comité	9
Plan d'actions de l'Etat	9
Protocole autour des matchs	7
Signalement des rencontres à risques	7
Accompagnement et formation des arbitres	5
Assistance individualisée de clubs	4
Projet de club ou interclubs	4
Encadrement des compétitions	4
Illustration par des productions artistiques	4
Campagnes de communication et de sensibilisation	3
Réparation du préjudice	3
La peine de substitution	2
La licence à points	2
La sanction sportive	2
Aménagement des règles de compétition	1
Médiation au stade	1
Education par le sport (hors sujet)	12

Les 25 rubriques « utiles » ont été regroupées dans 9 catégories qui correspondent à des blocs d'interventions homogènes : arbitrage, gestion des compétitions, démarches pédagogiques, formation de cadres, sanctions éducatives, campagnes d'informations, engagements formels, stratégie globales d'action, observation.

## Les 9 catégories :

L'observation des comportements.

Les actions de sensibilisation :

- Animation spécifiques,
- Challenges,
- Messages sur supports,
- Réalisations artistiques,
- Campagnes de communication,

L'engagement formel :

- Chartes de comportement,
- Protocoles d'engagements.

La gestion des compétitions :

- Signalement des rencontres à risques,
- Encadrement des compétitions,
- Aménagement des règles de compétition,
- Sanction sportive,
- Médiation au stade.

L'éducation du jeune pratiquant :

- Démarches éducatives de clubs,
- Documents pédagogiques.

La formation et le soutien de l'encadrement des clubs :

- Colloques, séminaires,
- Assistance individualisée,
- Formation de l'encadrement.

L'accompagnement et la formation des arbitres.

Les expérimentations de sanctions éducatives :

- Peine de substitution,
- Réparation du préjudice,
- Licence à points.

Les stratégies globales d'actions :

- Des ligues et comités sportifs,
- Des clubs,
- Des services de l'Etat.

## 1. L'OBSERVATION DES COMPORTEMENTS.

Le dispositif d'observation le plus structuré est certainement celui de la fédération française de football, créé en 2006. Dans son sillage, plusieurs districts de football, de l'Ain, des Pyrénées Orientales, de la Haute Savoie et une ligue régionale, celle de Rhône-Alpes, ont arrêté une procédure de signalement d'incidents et effectuent une analyse statistique de ces remontées. Certains complètent cette observation par une évaluation des arbitres et éducateurs (en positif et en négatif).

Trois DRDJS, celles d'Aquitaine, du Nord-Pas-de-Calais, du Limousin et une DDJS, de Seine-et-Marne, font état de la création d'un observatoire régional ou départemental reposant sur le signalement des incidents dans les rencontres sportives et, à Lille, sur la réalisation d'études sociologiques. En Aquitaine, la fonction d'observation est désignée comme « plateforme régionale d'observation » est alimentée par les ligues et

comités de toutes les disciplines avec l'utilisation de fiches de signalement élaborées par la DRDJS. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la démarche semble circonscrite à la discipline du football. L'observatoire du Limousin est certainement l'expérience la plus formalisée. D'initiative départementale, elle a été étendue au niveau régional en 2009. Elle intègre quatre disciplines : le football, le rugby, le handball et le basketball. La communication sur son site internet fait cependant une plus large place aux actions de sensibilisation et de formation d'arbitres ou de dirigeants et aux procédures d'anticipation des matchs sensibles qu'à la production d'analyses et de statistiques.

## 2. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION.

### 2. 1 Les animations spécifiques avec délivrance de messages.

Dans cette catégorie ont été regroupées les initiatives créant un événement ou utilisant ponctuellement les rencontres sportives existantes pour diffuser un message :

- tournoi inter clubs organisé par le football Club du Bourget avec charte de bonne conduite pour les éducateurs, les parents et application du protocole « On parle tous football » pour les capitaines d'équipes ;
- journée régionale du fair-play organisée avec la LICRA sur un week-end de championnat ;
- challenge de futsal ;
- constitution d'un village d'animation par le comité départemental des policiers de Seine-Saint-Denis ;
- tenue d'un stand d'animation par l'amicale des éducateurs de football de Seine-Saint-Denis ;
- organisation de stages sportifs en période vacances scolaires ;
- organisation d'un stage international financé par l'Europe sur le programme « Jeunesse en action », au cours duquel est élaborée une charte de bonne conduite ;
- proposition à des clubs sportifs par un prestataire (« Les terrains de la paix ») d'une signalétique, d'un jeu de panneaux et de protocoles ; remise par Léo Lagrange à ses structures affiliées d'un « kit » d'organisation d'un événement support de diffusion du message.

Jacques Rémond, journaliste à Nice-Matin, a développé le concept d'organisation « Solidarsport » pour promouvoir auprès des jeunes, par diverses activités sportives, culturelles et artistiques, la notion de respect. Fondée sur l'application d'une charte du respect qui se décline sous forme de 7 engagements : respect de l'autre, de soi, des règles, de l'environnement, d'un engagement, de nos devoirs de citoyens, cette association mobilise depuis plus de 15 ans différents partenaires : CAF, communes, département, DDJS, collègues, clubs, entreprises, dont Nice-Matin.

### 2. 2 Les challenges ou concours.

Sont ainsi désignées les opérations qui distinguent et récompensent des sportifs ou des clubs au comportement exemplaire. Elles s'adressent parfois aux éducateurs de clubs comme le challenge « Franc Jeu » en Seine-et-Marne dont la modalité est une notation croisée des 2 bancs de touche. L'objet de ces challenges est généralement circonscrit aux comportements pendant les rencontres de championnat mais il est parfois plus étendu, lorsque l'initiative n'émane pas d'un comité de fédération sportive mais d'un CDOS, d'une municipalité ou de l'Etat, en intégrant, par exemple, l'investissement social du club. Les appellations sont diverses : « Challenge du fair-play », « Challenge de la sportivité », « Défi zéro carton », Lauréat du mois, « Banc exemplaire », Challenge Vannes « Franc jeu », « Pas de carton, des ballons » du district de football des Vosges, « Fair-play gagne » de la ligue de football du Nord, « Esprit sportif », « 1 match 1 ballon ». Il existe même un challenge des cyclosporifs, organisé par l'UFOLEP, et un challenge de l'assiduité dans l'application de protocoles d'avant match en football. La fédération française de karaté distribue chaque année à ses clubs un kit de communication nommé « Challenge du budoka » qui est utilisé dans une compétition organisée à l'initiative du club et destinée à permettre aux jeunes pratiquants d'intégrer des règles de comportement.

Le kit comprend des affiches et des carnets de suivi décrivant les devoirs du jeune budoka (*je suis à l'heure en cours, je respecte professeur et partenaires, je prends soin du matériel, j'ai une hygiène irréprochable, je donne de mon temps libre pour le club, je participe à la vie du club, j'accepte les décisions de l'arbitre et je suis fair-play, j'encourage les compétiteurs, je me forme à l'enseignement, je me forme à l'arbitrage*), des diplômes, des médailles et des «tatoos» (cartons de tatouage).

## 2. 3 La diffusion de messages sur différents supports matériels.

La diffusion d'affiches dans les clubs est un moyen de sensibilisation volontiers utilisé par la fédération de football, les comités régionaux et les comités départementaux sportifs, en association avec un partenaire privé, une collectivité locale ou l'Etat. Le mode de communication le plus habituel y est un slogan illustré par une image : « L'arbitre si tu y touches, t'es sur la touche » associé à l'image d'un joueur entravé par une chaîne attachée à un poids en forme de ballon de football ; ou « pas de sport sans passion, pas de sport sans règles » associée à l'image christique d'un arbitre sur fond de spectateurs agités ; ou bien « la meilleure façon d'aimer le football » sur les images superposées de poignée de mains, l'une de couleur blanche, l'autre noire, d'un ballon en forme de mappemonde sur lequel évoluent quatre personnages en ombre chinoise et d'un patchwork de drapeaux nationaux ; ou encore « ensemble combattons les incivilités », message décliné dans 7 affiches ayant chacune pour cible un acteur : joueur, entraîneur, dirigeant, supporter, arbitre, capitaine, spectateur ; ou encore « sportifs spectateurs soyez responsables » sous un panneau d'interdiction montrant un personnage brandissant une batte pour en frapper un autre. Parfois l'affiche est une petite bande dessinée : « si je .. (Ex : simule) alors je prends un carton, si je .. (. m'énervé), alors je prends un carton, mais si je ... respecte le ... , alors ...le football devient une fête ». L'UFOLEP 95 diffuse depuis plusieurs années des affiches et des cartes individuelles, supports de présentation d'un « code sportif ».

Le dépliant est aussi un support fréquemment utilisé : dépliant d'appel de la DRDJS d'Aquitaine, «déviances et excellence sportive parlons en » ; dépliant de la DRDJS de Lille « faire face à la violence », qui rappelle chaque acteur à ses responsabilités ; dépliant de l'Ada Blois Basket, édité avec le soutien de la DDJS de Loir-et-Cher, intitulé « mieux comprendre le basket et ses règles pour mieux soutenir son équipe », à l'adresse des supporters ; brochures éditées par deux commissions départementales de rugby à XXIII de la région Midi-Pyrénées à l'attention des spectateurs pour mieux faire comprendre les règles du jeu, faire connaître les consignes arbitrales et présenter les arbitres avec leur passé sportif ; flyers distribués par le district de football et la direction départementale de Tarn et Garonne pour rappeler les sanctions pénales encourues par les auteurs d'agressions contre les arbitres et d'autres joueurs.

La vidéo est plus rarement employée, en raison, sans doute, de l'importance des moyens à mobiliser. D'autres moyens, comme la distribution de tee-shirts imprimés ou la sonorisation d'une salle (handball Club de Roanne), ont été cités.

## 2. 4 Réalisations artistiques sur le thème de la lutte contre la violence et les incivilités.

De telles initiatives peuvent être jugées marginales au regard de l'objet. Mais elles constituent un moyen efficace chez les enfants et même les adolescents de dépasser des attitudes autocentrées pour relativiser des situations, adopter le point de vue des autres et, également, pour assimiler certaines notions abstraites. Le Football Club « Jacou », en Languedoc Roussillon, a proposé à ses jeunes adhérents de réaliser une version photo de la charte des comportements qu'il s'était donnée. Un autre club de football de la région, l'Etoile sportive paulhanaise, a fait appel à des artistes graphistes pour accompagner un groupe de joueurs âgés de 13 à 15 ans dans la peinture d'une fresque sur le mur d'enceinte du stade, ayant pour thème le respect de la citoyenneté.

## 2. 5 Campagnes de communication multi supports et multi sports.

Cette catégorie permet d'identifier les démarches qui s'appuient sur tout ou partie des techniques détaillées ci-dessus.

Peut être cité à ce titre le plan d'actions de la DDJS de la Nièvre qui a procédé à la diffusion en masse des tee-shirts, à l'édition de plusieurs dépliants, sensibilisé les comités départementaux sportifs dans des réunions spécifiques, créé une plateforme départementale de l'Esprit sportif, lancé un concours de slogan, et qui travaille à plusieurs projets, comme un challenge du fair-play, la diffusion d'affiches sur les lieux de compétitions, des interventions dans le cadre de la journée de l'arbitrage et la recherche de nouveaux supports de communication. Dans un autre registre la campagne « Mettre K O la violence et le racisme dans le sport » de Légisport à Marseille relève d'une même approche multi supports avec colloques, débats, lecture de la charte par des sportifs de haut niveau, animation sur des meetings, etc. Enfin les fédérations scolaires, universitaires et des clubs omnisports se sont réunis pour promouvoir en 2010 l'opération « Tous au 400 », « Education et Olympisme », associée à la mémoire de Colette Besson, qui a pour objectif de faire parcourir une distance de 400 mètres au plus grand nombre possible de jeunes, quel que soit le cadre, cour d'école ou stade, après leur avoir demandé de porter les valeurs du sport éducatif auprès des autres. Les participants se signaleront pour être comptés sur site internet « le message de Colette » ou « tous au 400 ».

### 3. L'ENGAGEMENT FORMEL.

#### 3. 1 Elaboration et application de chartes ou de codes de conduite

Les initiatives classées dans cette catégorie ont pour socle commun la formulation écrite d'une série d'engagements que devront respecter les membres d'un club et éventuellement les spectateurs. Cette mise en écrit a un double intérêt. En explicitant toutes les situations dans lesquelles certains comportements sont attendus ou à proscrire, en les décomposant analytiquement, elles constituent un bon outil méthodologique et pédagogique, une sorte de matrice pour construire une action à long terme au sein d'un club. Le second intérêt est dans le formalisme, la valeur « constitutionnelle » attachée à la notion même de charte (ou de code), donnant le pas à l'explicite sur l'implicite, qui prédispose à des prises solennelles d'engagement sur le respect de ses termes et fournit ainsi autant d'occasions de marquer les consciences.

La comparaison des contenus présentés révèle une hétérogénéité plus grande que ce qui pouvait en être attendu :

- charte de bonne conduite de la fédération française de karaté, également nommée code de l'éthique, intégrée dans le règlement des compétitions et diffusée sous forme de poster aux clubs affiliés : *je prépare la compétition : en vérifiant mon passeport, en contrôlant mon kimono, mes ceintures et mes protections, mon poids et la catégorie dans laquelle je suis inscrit ; je tiens à bien me comporter : j'applique les consignes des organisateurs, je respecte mes adversaires sur le tatami et en dehors de l'aire de compétition, je respecte les décisions de l'arbitre et des juges, je reste digne dans la défaite comme dans la victoire, j'invite tous ceux qui m'accompagnent à m'encourager avec la plus grande sportivité, je donne par mon comportement une bonne image de ma discipline ;*

- code moral de la fédération française de judo : *la politesse : c'est le respect d'autrui ; le courage c'est faire ce qui est juste ; la sincérité c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée ; le contrôle de soi c'est savoir taire sa colère ; l'honneur c'est être fidèle à la parole donnée ; la modestie c'est parler de soi-même sans orgueil ; l'amitié c'est le plus pur des sentiments humains ; le respect c'est faire naître la confiance ;*

- les 9 vertus du bushido en aikido : *honneur, fidélité, sincérité, courage, bonté, modestie, droiture, respect, contrôle de soi ;*

- 6 engagements dans la charte de l'opération « On parle tous football » de la fédération française de football : *Partageons la même passion, Jouons collectif, Respectons (les lois du jeu, les adversaires, les arbitres, les dirigeants et le public), Jouons pour une seule couleur (le maillot), Mettons la violence hors jeu, Respectons ces engagements ;*

- 6 thèmes pour la charte d'éthique du sport conçue par le CDOS du Tarn *Violence, incivilités, discriminations, harcèlements et abus sexuels, santé, dopage ;*

- distinction, dans la charte de l'éthique et de la déontologie du sport en Gironde, établie par la DRDJS et le CDOS, des valeurs sportives, (*fraternité et laïcité ; solidarité ; loyauté et respect*), des principes fondamentaux (*maîtrise de soi, observation et application des règles, respect des arbitres et des officiels, respect des partenaires et des adversaires, respect de l'environnement, locaux et matériel, bannissement des actes d'incivilité, de violence et de discrimination*), et de l'engagement (*gérer l'euphorie de la victoire, surmonter la défaite, s'intégrer dans une équipe, respecter l'adversaire et les règles du jeu, apprendre la nécessité d'un entraînement régulier, mieux se connaître et gérer ses limites*) ;

- déclinaison spécifique par destinataire pour le district de football de Cote d'Azur, avec les éducateurs (*langage, tenue vestimentaire et attitude corrects, responsabilité vis à vis des joueurs avant, pendant et après le match*), les dirigeants (*bannir la violence des comportements des membres du club, développer la prévention, faire prévaloir l'éthique sportive, promouvoir la tolérance et le respect d'autrui, préserver l'essence ludique du football, accueillir avec courtoisie le camp adverse, demeurer humble dans la victoire et gérer l'échec, respecter les décisions de l'arbitre et des représentants du district, combattre les mauvais comportements au sein du club, promouvoir les valeurs de la charte*) et les arbitres (*respect des engagements vis-à-vis de la fédération et comportement devant les joueurs et les dirigeants de clubs, avec notamment une règle qui mérite réflexion : ne jamais justifier mes décisions qui en dit long sur la conception de la fonction d'arbitre pour ce district*) ;

- même principe de distinction des destinataires dans la charte pour les équipes benjamins d'un club de football de Charente Maritime : éducateurs (*tenue vestimentaire, respect des arbitres, des adversaires, des autres éducateurs, respect du matériel, répression des mauvais comportements des joueurs, valorisation du bon comportement plus que du résultat, comportement éthique et pédagogique vis-à-vis des joueurs*), parents (*considérer le football comme un jeu, applaudir l'équipe adverse, encourager son équipe même dans la défaite, s'interdire toute violence, créer un bon environnement autour de son enfant et lui donner un bon hygiène de vie*), et joueurs (*je respecte les autres, le matériel, je refuse la violence, la tricherie, je me maîtrise, je suis loyal et solidaire*) ;

- charte en forme de slogan pour la DDJS de Charente Maritime : « Moi je suis sport » : *Respecter les statuts et le projet de mon club, M'engager dans la vie de mon club, Respecter les arbitres, joueurs..., Respecter les règles, Respecter l'environnement, Faire preuve de loyauté, tolérance..., Privilégier le jeu, Préserver mon intégrité physique, Rejeter violence, racisme et xénophobie* ;

- définition des fautes techniques dans un but de prévention des accidents physiques pour la charte du fair-play dans les écoles de rugby, éditée par la ligue de rugby à XIII de PACA, avec un seul item relatif au comportement général : *abus verbal, langage grossier*.

- dans une approche différente, la DRDJS d'Ile-de-France propose un modèle de rédaction d'un projet éducatif de club qui comprend une charte des valeurs, comportements et savoirs, fixant les engagements éducatifs du club vis-à-vis de ses membres, qui décrit ensuite, dans un précis de responsabilités, les engagements des dirigeants et des éducateurs, qui sont, auprès des autres membres du clubs, les « transmetteurs » et les gardiens de ces valeurs.

Les chartes sont parfois distribuées sous forme de livrets à tous les membres du club. Elles peuvent également être affichées dans les vestiaires ou salles d'entraînement du club. Elles sont diffusées sous forme de dépliant ou de « flyers » lorsque l'initiative émane d'une instance de niveau départemental ou régional. En Ile-de-France la charte se présente également comme un document méthodologique téléchargeable sur le site internet.

3. 2 Organisation de protocoles de salut des adversaires et d'engagement de respect des règles et des valeurs autour des rencontres sportives.

Deux fédérations ont défini un protocole applicable par l'ensemble des clubs qui leurs sont affiliés, la fédération française de judo et la fédération française de football. La commission Ethique et Tradition de la fédération française de judo a rédigé un texte qui doit être lu au début de tout championnat officiel ou rassemblement sous l'égide de la fédération par un membre de l'organisation ou par un compétiteur. A son lancement en 2004, cette initiative intéressait les compétitions benjamin et minimes. Elle a été étendue en 2007 aux cadets, juniors et seniors.

Le texte s'adresse aux compétiteurs, auxquels il est demandé de respecter les autres et le règlement, aux parents, accompagnateurs et publics, auxquels il est demandé un comportement en harmonie avec les valeurs du judo, respectant les compétiteurs, les arbitres, les entraîneurs et les lieux. L'opération « On parle tous football » de la fédération française de football s'adresse aux capitaines d'équipes jeunes et, à travers eux, à l'ensemble des joueurs. Une affiche décrivant le protocole est diffusée dans les clubs. Elle est accompagnée d'une fiche « Educateur » décrivant les différents moments du protocole et d'une feuille de protocole signée après la rencontre par les capitaines d'équipes, puis renvoyée à la fédération.

Le protocole comprend trois phases:

- avant le match : accueil de l'équipe adverse pour explication de la démarche, lecture par les capitaines d'une charte en présence des joueurs et des éducateurs, puis des poignées de mains entre les joueurs alignés des deux équipes ;
- pendant le match : application par les joueurs des engagements de la charte ;
- après le match : poignées de mains entre les deux capitaines et l'arbitre, renseignement et signature de la feuille de match par les capitaines et l'arbitre.

#### **4. LA GESTION DES COMPETITIONS.**

##### **4. 1 Signalement des rencontres à risques.**

Le dispositif de signalement des risques d'incidents lors des rencontres sportives en vue de l'adoption de mesures de sécurité, était un axe fort de l'instruction du 12 avril 2001, examinée ci-après. Il instituait au plan départemental un officier de police référent et une cellule de veille constituée en outre de représentants de la DDJS et du mouvement sportif. Ce dispositif a été correctement appliqué dans les 26 départements primo destinataires du texte et, au-delà, dans plusieurs autres. Les comités sportifs départementaux et régionaux doivent signaler à l'aide de fiches fournies les rencontres sportives susceptibles d'être le théâtre d'incidents. Les clubs régulièrement exposés à ces phénomènes de violence sont invités à désigner un interlocuteur pour les pouvoirs publics. Le signalement des risques s'accompagne dans beaucoup de départements d'une initiative complémentaire de recensement des incidents constatés. Ces incidents peuvent faire l'objet d'une saisine du procureur de la République.

Plusieurs directions départementales ont décrit les dispositifs qu'elles animent.

##### **4. 2 Encadrement des compétitions.**

Sont ainsi désignées les initiatives de ligues ou comités qui renforcent leur présence lors de certaines rencontres des championnats dans le but de prévenir les incidents, de les gérer et de les analyser lorsqu'ils se produisent. Le district de football des Pyrénées Orientales a choisi de dépêcher sur les matchs du championnat des 18 ans des délégués sportifs "aguerris" qui ont reçu mission de : rencontrer avant le match les équipes, l'encadrement et les dirigeants pour souligner la nécessité de respecter l'autre (joueur, arbitre, entraîneur) ; de veiller pendant la rencontre à la tenue du « banc » des entraîneurs ; d'évaluer après la rencontre le comportement général des équipes. Le district de football des Flandres organise une formation spécifique des délégués préposés à la gestion des matchs signalés.

##### **4. 3 Aménagement des règles de compétition.**

Le district de football de Côte d'Or expérimente dans ses championnats la sanction d'exclusion temporaire d'un joueur par l'arbitre au moyen d'un carton blanc. Cette sanction est prononcée pour les contestations des décisions de l'arbitre et toute provocation de nature à altérer la tenue générale de la rencontre. Cette mesure, à la différence de l'avertissement, permet au joueur de se reprendre avant de rejoindre le jeu.



#### 4. 4 La sanction sportive.

Certains districts de football, comme celui de Drôme-Ardèche, expérimentent des sanctions pour faits de violences ou d'incivilités sous forme de retrait de points dans le classement du championnat. Ce dispositif sera décrit dans la présentation des actions de ce district.

#### 4. 5 Médiation au stade.

Un témoignage fait état d'initiative de recrutement d'un médiateur chargé de rappeler le public à des comportements plus respectueux des protagonistes du jeu.

### 5. L'EDUCATION DU JEUNE PRATIQUANT.

#### 5. 1 Les démarches éducatives de clubs

Plusieurs clubs ont pris conscience de l'intérêt d'enseigner dès le plus jeune âge les règles du jeu et d'inculquer le respect des décisions de l'arbitre. Le moyen le plus communément retenu est l'initiation à l'arbitrage, formalisée parfois par l'ouverture d'une école. Le club de Saint-Denis Union Sport Football explique que « la formation de jeunes pratiquants de football ne peut se concevoir selon le seul critère de la technique sportive, mais passe par l'éducation à la vie collective, à la qualité du rapport aux autres, partenaires, éducateurs, adversaires, arbitres, et également par l'acceptation de la discipline collective (assiduité, ponctualité, respect) ». L'Athlétic-club de Bobigny handball « souhaite faire accepter aux jeunes le respect de l'arbitre et de l'adversaire lors des rencontres, ainsi que des valeurs éthiques » en organisant des rencontres entre ses jeunes licenciés et des jeunes des quartiers difficiles de la ville de Bobigny. Les jeunes licenciés doivent être le moteur du respect des valeurs du sportif. Le club sportif municipal de Saint-Denis Basket a créé une école d'arbitrage pour tous les jeunes âgés de 8 à 20 ans, tout comme le Judo Club Noiséen. La fédération Léo Lagrange a construit son projet en identifiant au côté du projet sportif du club un projet éducatif fixant les objectifs de l'éducation à la « sociabilité, à la citoyenneté, à l'hygiène sanitaire ou alimentaire ». Son moyen d'action est la formation complémentaire des animateurs de clubs.

Ces exemples dessinent une orientation qui est l'adoption par les clubs, en complément du projet sportif, d'un projet éducatif décrivant leurs objectifs de transmission de valeurs et d'acquisition de comportements.

#### 5. 2 Conception de documents pédagogiques, de jeux éducatifs ou de guides méthodologiques.

Quelques réalisations originales illustrent cette catégorie. Certaines sont des documents pédagogiques et même des jeux à destination de l'école, des centres d'animation et des clubs sportifs. D'autres sont des outils méthodologiques destinés à des responsables de clubs sportifs.

Dans la catégorie des jeux peuvent être cités « *Le chemin du respect* », confectionné par le district de football de Haute-Savoie, construit autour de 6 thématiques (règles du jeu, environnement, santé, hygiène de vie, citoyenneté, attitude du sportif) ; un quiz pour adolescent « *Sit'Oyen du sport* » réalisé par l'office d'animation des crêtes dans les Ardennes ; le Jeu de l'Esprit sportif réalisé par la fédération Léo Lagrange à l'attention des 8-12 ans, qui enseigne les règles du jeu, les règles d'or de l'esprit sportif et donne des informations sur la santé et la prévention du dopage.

Le pôle ressources national d'Aix-en-Provence a produit plusieurs brochures, guides pédagogiques dont certains accompagnés de DVD avec des courts métrages. Au sein de cette production méritent d'être cités 2 guides, l'un réalisé à la suite des états généraux sur l'arbitrage sur le « *respect de l'arbitre* » et l'autre sur « *la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport* ».

La DRDJS du Nord-Pas-de-Calais a réalisé un DVD illustrant le beau jeu et les actions de fair-play dans le football. Elle prépare un CD ROM intitulé « prévention et lutte contre les incivilités et la violence dans le sport amateur ». Fondé sur les travaux conduits par deux sociologues en 2002, le projet scénarise un travail d'enquête dans les clubs, avec pour personnages tous les protagonistes des rencontres sportives (joueurs, dirigeants, arbitres, président de ligue, représentants de municipalités, des forces de l'ordre et de la justice). Il analyse des situations concrètes et nourrit une réflexion sur l'attitude de chacun, dans son rôle et sa responsabilité.

La DRDJS de Bourgogne a créé avec la direction départementale de Saône-et-Loire un vade me cum « *Prévention et lutte contre les incivilités et la violence dans le sport* », qui définit les notions d'incivilité et de violence, puis décrit toutes les initiatives à prendre avant, pendant et après le match : désignation d'un référent "accueil de qualité", conduite de l'opération « *vestiaire propre* », initiation à l'arbitrage des jeunes joueurs pour faire comprendre la difficulté de la tâche, transformation de sanctions pour les fautifs en obligation d'arbitrage, signalement des rencontres à risque, témoignage devant la justice sur des faits d'injure ou d'insulte, intervention en cas de violence pour séparer, calmer, protéger les victimes, alerter les secours, identifier les responsables, signaler l'incident au service de l'Etat et assurer le suivi judiciaire et sportif de l'affaire.

La fédération Léo Lagrange a produit plusieurs kits pédagogiques, « Esprit sportif », « bouge-toi pour le sport », « le permis de conduite sportive » qui décrivent des contenus d'atelier ou proposent des supports ludiques pour enseigner des savoirs, des valeurs et des conduites aux enfants de 8-12 ans.

## **6. LA FORMATION ET LE SOUTIEN DE L'ENCADREMENT DES CLUBS.**

### **6. 1 Les colloques ou sessions d'échanges d'informations pour les dirigeants de clubs.**

Il est fréquemment fait usage de ce mode d'intervention par les ligues ou comités de fédérations sportives, l'association française du corps arbitral multisports (AFCAM), les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), les services de l'Etat, les municipalités (Montpellier en donne un exemple), ou d'autres organismes comme « Légisport » à Marseille. Ces colloques, séminaires, ateliers ou simples réunions de travail apportent des informations concrètes et sont le cadre de réflexions collectives sur la prévention des incivilités et de la violence. Certains ont des destinataires bien identifiés, les dirigeants de certains niveaux de championnat par exemple, les capitaines d'équipes, les éducateurs, d'autres s'adressent indifféremment à tous les acteurs du sport.

### **6. 2 Assistance individualisée à des clubs.**

Quelques comités régionaux, départementaux ou districts mènent une démarche volontariste de soutien individualisé à des clubs dont les comportements des adhérents sont régulièrement inscrits à l'ordre du jour des commissions de discipline.

La Ligue Rhône Alpes de Taekwondo prend à sa charge les frais de formation des éducateurs de 25 clubs de quartiers, offre à ces derniers des invitations pour participer à des championnats de France et recrute en leur sein des « grands frères » pour assurer le service d'ordre dans ses manifestations.

L'UFOLEP des Bouches du Rhône assure, dans les clubs de Football convoqués en commission de discipline, un accompagnement du responsable d'équipe au cours des séances d'entraînement et pendant les matchs.

Le comité des Bouches du Rhône de basket se déplace dans les clubs « à problèmes » pour les informer de la législation, du rôle des organisateurs, de celui de l'arbitre et de la gestion d'après match.

Le district de football de Haute Loire a rencontré individuellement 3 clubs au sein desquels des insultes à caractère raciste avaient été proférées.

Enfin le district de football de Drôme Ardèche dépêche une délégation composée d'un élu, d'un cadre technique et du salarié chargé des actions de préventions, dans les clubs ayant des difficultés à contrôler les comportements de leurs membres, afin de donner une formation " in situ".

Le prestataire "Terrains de la paix", déjà cité pour son dispositif d'animation avec panneaux, signalétique et protocoles, intègre dans sa proposition un "audit" de club, rendu à l'issue d'une semaine d'"immersion" pendant laquelle sont étudiées les feuilles de match des équipes et observés les comportements des éducateurs. La conjonction d'un "décorum" fait de signalétique et de cérémonies et le conseil constitue une prestation « originale ».

Un autre prestataire « Aux stades citoyens », dans une démarche de quasi franchise, propose aux clubs amateurs de signer et appliquer un code de l'éthique du football, pour le distribuer à ses membres, de désigner un référent « aux stades citoyens », de « promouvoir l'opération sur tous les supports de communication possibles », de développer un projet civique et sportif en cohérence avec le projet « Aux stades citoyens », de mobiliser les médias locaux, d'appliquer des protocoles de début de rencontre, d'intégrer des leçons de bonne conduite dans les séances d'entraînement, et, enfin, d'organiser des ateliers spécifiques « football et civisme ».

Ces deux dernières démarches, dans leur volet « conseil », présentent une certaine analogie avec le dispositif DLA, finançant l'assistance d'associations engagées dans la pérennisation d'un emploi aidé par la redéfinition de leur projet d'activité.

L'association « Foot citoyen », parrainée par Arsène Wenger, présidée et animée par Didier Roustan, journaliste sportif, a pour objet de donner une éducation citoyenne aux jeunes en utilisant les valeurs éducatives du football : le respect de soi, le respect des règles, le respect des autres, la connaissance de l'autre, le partage des émotions, la ténacité, le courage, la solidarité.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

- l'évaluation effectuée par les arbitres au moyen d'une grille permet de réaliser une étude comportementale des différentes familles du football et notamment de repérer et valoriser la bonne tenue des joueurs ;
- une collaboration avec des clubs « pilotes », dont l'objet est d'analyser les problèmes de violence avec des spécialistes (psychologues du sport, pédopsychiatres, pédiatres, éducateurs sportifs, etc.) et de tester les solutions qui pourraient être proposées à l'ensemble des clubs ;
- la communication s'appuyant sur un site internet et un magazine mettant en exergue tout ce qui peut promouvoir les valeurs du football.

### 6. 3 Formation des animateurs, éducateurs, accompagnateurs sportifs.

Dans cette catégorie sont présentés les projets de sessions de formations et les modules rattachés à des formations fédérales qualifiantes, dont l'objet est de donner aux éducateurs et, dans certains cas, aux dirigeants, les compétences utiles à la prévention et la gestion des phénomènes de violence et d'incivilité.

La Ligue de Football Amateur a élaboré un power point « *gestion des conflits* », mis à la disposition des éducateurs et dirigeants de clubs. Le district de football de Haute-Savoie propose des formations de 2 jours aux arbitres, joueurs, éducateurs, dirigeants sur le même thème « *mieux gérer les conflits en situation de match* ». La DTN de Rugby à XIII a introduit dans ses formations qualifiantes d'éducateurs un module d'initiation à l'arbitrage. Les conseillers techniques sportifs de football de la DRDJS du Nord-Pas-de-Calais délocalisent dans des quartiers sensibles des formations qualifiantes d'initiateur 1 de football et d'arbitre auxiliaire.

La DRDJS d'Aquitaine a proposé, en collaboration avec la ligue de football, une formation intitulée « sensibiliser les jeunes éducateurs à l'arbitrage, sensibiliser les jeunes arbitres à la fonction d'éducateur ». Le district de football de Tarn et Garonne a organisé, en application d'une convention signée avec le préfet, une formation destinée aux responsables des écoles de football dont le thème est la conduite de réunion, afin de « leur permettre de sensibiliser les parents des jeunes joueurs à la lutte contre la violence et les incivilités ». Enfin, sous le titre « permis de conduire une équipe », la Ligue de football de Méditerranée a soumis l'autorisation donnée aux éducateurs d'entraîner une équipe et d'accéder au banc de touche, à la détention d'un diplôme fédéral correspondant aux équipes encadrées, complété par une formation de 4 modules d'1h 10 chacun, portant sur la technique, la communication, la santé et l'éducation. Le dispositif s'accompagne d'une évaluation du comportement du « banc » pendant les matchs avec un barème de points, qui peut déboucher sur une suppression du permis.

Dans les Bouches-du-Rhône un réseau de clubs de football s'est constitué pour faire vivre un observatoire des comportements, assurer une médiation dans les clubs, susciter des projets innovants, et proposer aux dirigeants et éducateurs des sessions de formation sous forme d'apports de connaissance et d'échanges d'expérience dans la lutte contre la violence.

Enfin la direction technique nationale du football travaille à l'élaboration de modules complémentaires intégrés dans les formations qualifiantes d'initiateurs, animateurs et éducateurs. Cette démarche fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans une autre partie du rapport.

## 7. L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES ARBITRES.

Les fédérations ayant été peu nombreuses à répondre à l'enquête, il est difficile de dresser un panorama de leurs politiques en matière d'arbitrage. La fédération de Rugby à XIII conduit une démarche volontariste de recrutement de jeunes aspirants afin de faire évoluer chez les arbitres la conception de l'application du règlement et la manière de s'adresser aux joueurs. La fédération de football entreprend une démarche similaire en suscitant des vocations parmi les générations de jeunes joueurs et en abandonnant le règlement obligeant tous les clubs à fournir des arbitres. Ce sujet sera ré-abordé dans le développement relatif aux missions des fédérations.

Quelques services départementaux et régionaux de l'Etat ont pris des initiatives à ce sujet à la suite des états généraux de l'arbitrage. Certaines actions s'adressant aux éducateurs mobilisent les arbitres pour, comme on l'a vu dans l'opération « Permis de conduire une équipe », participer à l'évaluation du "banc de touche". La DRDJS d'Aquitaine fait état d'un projet de formation des arbitres à la gestion des situations conflictuelles. La DDJS de Charente Maritime a créé un centre départemental de formation intitulé « je joue, j'arbitre, j'éduque » qui offre la possibilité à des jeunes pratiquants de football, de basket, de handball ou de rugby, âgés de 17 à 20 ans, déjà titulaires d'une qualification fédérale d'animateur ou d'arbitre, de suivre une formation de deux années comprenant : un module fédéral complémentaire à la formation d'arbitre ou d'éducateur ; une partie théorique commune (pratiques éducatives, préparation à la gestion de situations de conflits, au traitement de faits de racisme et de violence) ; une préparation à l'attestation de formation aux premiers secours ; une préparation au BAFA avec approfondissement « Sports Collectifs », enfin des mises en situation dans les clubs et les associations sportives scolaires.

Enfin l'initiative du district de football de Drôme Ardèche, organisant une permanence d'écoute des arbitres le lundi matin, apparaît particulièrement intéressante. Elle aide les arbitres à évacuer le stress et cicatrifier les agressions du week-end et elle offre une source supplémentaire d'informations pour analyser de manière plus circonstancielle les phénomènes de violence. La fonction est assurée par un salarié du district. Le soutien à l'emploi est aujourd'hui pris en compte par l'Etat, avec notamment le plan sport emploi, et par la fédération française de football, avec le fond d'aide au football amateur (FAFA) qui encourage la création d'emplois d'agents de développement dans les districts et dans les ligues.

## 8. LES EXPERIMENTATIONS DE SANCTIONS EDUCATIVES.

Sous ce terme sont désignées les expériences de substitution de mesures de réparation ou de tâches d'intérêt général aux sanctions sportives qui sont infligées par les commissions de disciplines des fédérations sportives. Elles figurent dans cet inventaire en raison de leur caractère éducatif. Les expérimentations portent sur 3 types d'initiatives : la peine de substitution, la licence à point avec récupération de points, la réparation avec intervention de la justice.

### 8. 1 Les peines de substitution.

Le district de football de Côte d'Azur a fait une étude approfondie sur le sujet qui conclut que :

- dans son principe la peine de substitution raccourcit de moitié la sanction sportive infligée (un certain nombre de matchs de suspension),
- cette sanction doit être suffisamment lourde pour que la peine de substitution puisse être accomplie dans la période de suspension,
- la peine de substitution doit comprendre une formation à l'arbitrage suivie en soirée, un engagement à diriger une rencontre de jeunes et une participation à une séance de psychosociologie animée par un professionnel.

### 8. 2 La licence à points et la possibilité de récupération de points.

Un certain nombre de districts expérimentent ce dispositif. Le district des Flandres et la ligue de Basse Normandie de football gèrent des dispositifs voisins : un licencié dispose en début d'année d'un capital de points qui est consommé par les matchs de suspension auxquels il est condamné. Lorsque son capital est épuisé il est interdit de jeu, mais peut récupérer des points en participant à des tâches d'intérêt citoyen, après délibération d'une commission de « *récupération des points* »

### 8. 3 « L'espace réparation ».

« *L'espace réparation* » est une expérience conduite dans plusieurs départements, à l'initiative de l'Etat et en collaboration avec le mouvement sportif. Ce dispositif est décrit par deux directions départementales, du Var et de la Marne. Il répond au schéma suivant :

1<sup>ère</sup> étape : une infraction grave est commise sur ou autour d'un terrain de sport : vol, dégradation, injure, propos discriminatoire, blessure infligée volontairement ;

2<sup>ème</sup> étape : l'infraction est traitée (en parallèle ou non avec la commission de discipline du comité sportif) par une commission spéciale, « Espace réparation » composée d'un représentant du procureur de la République, d'un représentant du directeur départemental de la police nationale, d'un élu local, d'un représentant du comité du sport concerné, en l'espèce le football, d'un représentant du CDOS et d'un représentant de la DDJS ;

3<sup>ème</sup> étape : la victime est écoutée par la commission, puis l'auteur de l'infraction est déféré pour entendre un rappel à la loi et à l'éthique sportive, avant d'être condamné à une mesure de réparation (indemnité, lettre d'excuse, stage de réparation, ...)

4<sup>ème</sup> étape : la réparation est obtenue, la vérification effectuée et le procureur de la République éventuellement informé.

La commission « Espace réparation » du Var a traité 21 dossiers en 2007.

## 9. LES STRATEGIES GLOBALES D'ACTIONS.

### 9. 1 Projet global de ligue ou de comité départemental.

Quelques ligues régionales, comités départementaux ou districts ont conçu un projet d'ensemble à portée stratégique, déployant un ensemble cohérent d'actions.

Sous le titre « *Plan éducation, prévention, insertion football* », la ligue de football du Nord/Pas-de-Calais présente les 6 axes d'intervention suivants :

- Renforcer l'éducation et la formation des dirigeants, arbitres, entraîneurs et joueurs dans les domaines sportifs et les relations humaines : la formation et l'éducation sont les moyens prioritaires à engager pour un travail de longue haleine visant à la modification des comportements ;
- Accompagner les clubs dans leur développement et piloter la mutualisation des moyens afin de favoriser un égal accès au sport et aux chances de succès et ainsi contribuer à une meilleure intégration des clubs dans le mouvement ;
- Assurer le suivi des incivilités par le biais de l' « observatoire des comportements » :
  - éviter la répétitivité des incidents en anticipant, en préparant et en gérant les matches dits « matches sensibles » ;
  - faire remonter les problèmes d'incivilités rencontrés par le biais d'une enquête réalisée auprès des clubs de football de la région afin d'adapter les actions actuelles et/ou de déterminer de nouvelles actions ;
- Sensibiliser les jeunes et promouvoir les valeurs positives et universelles du football comme le plaisir, la tolérance, la convivialité, le respect et la « *culture du Fair-play* » en valorisant les « *comportements Fair-play* », en instaurant un « *Fair-play symbolique* » lors de manifestations ponctuelles, et en respectant le protocole « *On parle tous football* » ;
- Sensibiliser tous les acteurs d'une rencontre de football (joueurs, capitaines, éducateurs, dirigeants, arbitres, délégués de terrain, spectateurs, supporters, parents) par l'intermédiaire d'affiches disposées aux endroits stratégiques du stade, mentionnant les sanctions sportives, financières et pénales encourues par chacun ;
- Lutter contre le racisme : opérations réalisées avec la LICRA (concerts).

Elle a adopté en 2008 le plan d'action suivant :

- formation de proximité dans les zones sensibles : initiateurs 1, entraîneurs de district, arbitres bénévoles, délégués de terrain, sécurité de la rencontre, gestion des conflits, les outils de l'éducation : CD ROM pour l'éthique ;
- observatoire des comportements : relevé des incivilités, prévention des matches sensibles ;
- plan de lutte contre les incivilités (P.L.I.) : challenge « *Fair-play gagné* », « *la journée Régionale du Fair-play* », « *On parle tous football* » ;
- sensibilisation des acteurs : création d'affiches mentionnant les sanctions sportives, financières et pénales encourues par chacun des acteurs ;
- lutte contre le racisme : opérations LICRA – FFF ;
- enquête : détermination des facteurs déclencheurs.

Pour appliquer le plan de lutte contre les incivilités, la ligue a créé une commission régionale PLI qui s'est organisée en 3 sections : section communication, section fair-play, section gestion des conflits. Elle a édité des grilles d'évaluation de l'arbitre, du club recevant et du club visiteur.

Dans une conception plus imagée, l'opération « *Permis de conduire une équipe jeune* » développée par la ligue Méditerranée de football a restructuré en profondeur ses modes d'intervention auprès des clubs. La volonté de rendre le banc de touche exemplaire a suscité une série de mesures qui peuvent faire office de plan général :

- obligation de qualification assortie d'une formation complémentaire pour les éducateurs des équipes jeunes ;
- formation ad hoc pour les dirigeants ;

- évaluation des deux bancs de touches par les capitaines d'équipes ;
- évaluation des bancs de touches par les arbitres ;
- réunion 3 fois par an des capitaines d'équipes ;
- signature d'une charte bonne conduite par les dirigeants qui s'assoient sur le banc ;
- création d'un corps de délégués « *jeunes – permis de conduire une équipe* » pour contrôler les présences sur les bancs de touches ;
- institution d'un système de malus avec un capital de 10 points octroyé aux titulaires du permis de conduire, consommé au rythme des mauvaises évaluations et des suspensions et reconstitué soit par un recyclage en formation, soit par une implication dans des activités sociales soit par une activité d'arbitrage.

La ligue du Centre-Ouest de football insiste, en introduction à son plan d'action, sur la valeur de la persévérance dans les actions entreprises. Elle met en œuvre l'ensemble des dispositifs proposés par la FFF ou d'autres organismes comme la LICRA :

- harmonisation des politiques disciplinaires des districts et de la ligue ;
- signature de la charte « soyons sport » en division d'honneur par les capitaines, les dirigeants, les entraîneurs et les arbitres ;
- réunions spécifiques d'information organisées pour les délégués, les éducateurs de quartiers et les responsables d'écoles de football ;
- lutte contre le racisme avec diffusion d'un document « *Sur le terrain du respect, racisme se taire c'est accepter* », et conduite de « testings » ;
- mise en place du protocole « *On parle tous football* » chez les jeunes ;
- application de sanctions éducatives et de réparations : travaux d'intérêt général, stages d'encadrement, stages citoyens, partenariat avec la Justice ;
- recours à des personnes formées à la gestion des conflits.

La ligue Rhône-Alpes de football a également défini un projet d'ensemble :

- recyclage des brevets d'Etat ;
- soutien à un projet de coopération interclubs dans leur action éducative ;
- gestion d'un observatoire de comportements ;
- organisation d'animations supports de message ;
- encadrement des matchs à risque ;
- assistance individualisée aux clubs confrontés aux phénomènes de violence et d'incivilité,
- organisation d'un colloque sur « *L'éducation par le football* » ;
- organisation d'un challenge du fair-play et de la sportivité.

Des districts de football en nombre de plus en plus important se sont également dotés d'un plan global d'actions.

Le district de Tarn-et-Garonne a signé une convention (déjà évoquée au point 6. 3) avec le préfet pour formaliser un projet qui comprend :

- un challenge de l'esprit sportif ;
- l'édition d'un dépliant sur les risques pénaux encourus par les auteurs de violence et d'incivilités ;

- la formation des responsables des écoles de football au dialogue avec les parents ;
- un réajustement de la politique disciplinaire ;
- l'adjonction au dossier d'inscription des jeunes pratiquants, d'une charte, de recommandations, et d'un énoncé des sanctions encourues ;
- la transmission des prononcés de sanctions à la commune de rattachement du club concerné ;
- une proposition de formation d'éducateurs sur la gestion et l'anticipation des conflits ;
- une mesure de sanction éducative avec envoi en formation et activité d'arbitrage des joueurs lourdement sanctionnés ;
- un partenariat avec la Justice pour une réaction pénale plus rapide.

Le district de football du Val-d'Oise organise une journée de formation des correspondants « *prévention/éducation* » désignés par les clubs. Il rassemble une fois par an tous les clubs excellence et première division pour une journée de travail sur des sujets précis, tel, en 2008, le protocole administratif d'avant match. Il tient également, en début de saison, 20 réunions d'éducateurs des équipes seniors et de moins de 18 ans évoluant en championnat de district, pour leur permettre de se connaître, de recevoir des informations et d'échanger des idées sur les moyens de lutter contre la violence et les incivilités. Il a constitué une cellule de veille et de suivi des actes d'incivilité et de violence. Il a mis en œuvre un dispositif de signalement des matchs sensibles en partenariat avec les forces de police et il organise chaque année un challenge du fair-play.

Le district de football du Rhône a défini un plan en 7 actions : former les délégués de match dans une nouvelle approche ; former les responsables de sécurité des clubs ; former les éducateurs et dirigeants à la gestion des conflits ; valoriser les clubs par un challenge de l'esprit sportif ; contrôler les comportements dans les rencontres sportives ; fournir un outil méthodologique (CD Rom) d'aide à la conception d'un projet de club ; mener des actions de sensibilisation en direction des clubs.

Le district meusien de football a constitué une commission de « *Prévention des manquements à l'éthique sportive* ». Celle-ci a imposé aux clubs deux obligations originales :

- la première, la désignation d'un « *Monsieur Prévention* » chargé d'appeler courtoisement les spectateurs, lors des rencontres sportives, à un comportement civil ;
- la seconde l'institution en leur sein d'une commission de discipline pour exercer, par délégation du district, le pouvoir disciplinaire sur leurs adhérents en respectant le code fédéral.

Ces deux dispositions sont complétées par un challenge des équipes et des clubs.

Le district de football de Drôme / Ardèche a créé en 2007 un emploi de chargé de mission sur les comportements déviants et les incivilités. Il a pu, avec cette ressource humaine, conduire une politique ambitieuse qui mérite une présentation détaillée :

- le système bonus-malus dans le classement du championnat. Au début du championnat, 6 points forfaitaires sont attribués à toutes les équipes. Des points sont retirés aux clubs sur ce contingent pour toute sanction d'1 match de suspension infligée à un joueur. C'est un exemple unique de prolongement d'une mesure disciplinaire individuelle dans une sanction sportive de déclassement en championnat ;
- la sécurisation des matchs à risques. Leur chargé de mission « *Comportements déviants, insécurité* » analyse chaque semaine les rencontres du championnat et il repère les matchs à risques où des incidents peuvent se produire entre les joueurs, les encadrements et les spectateurs.



Une petite cellule de crise, composée des responsables de la commission compétition, de la commission des arbitres et du président du district, est réunie pour prendre des dispositions particulières : choix d'un délégué et d'un arbitre expérimentés, envoi éventuel d'un élu du district, parfois signalement aux autorités de sécurité publique et au préfet, convocation des dirigeants des deux équipes avant le match ;

- l'ouverture d'une cellule d'écoute des arbitres, comme il a été vu au point 7. Le chargé de mission, appelé le « préventeur » reçoit tous les lundi matin les appels téléphoniques des arbitres. Il traite les incidents signalés en tenant des réunions avec les dirigeants du club qui est à leur origine et parfois même avec les élus municipaux de résidence du club ;

- l'alimentation de l'observatoire national des comportements. Leur chargé de mission a la responsabilité de transmettre les données recueillies ;

- l'application du protocole « on parle tous football » pour les moins de 13 ans et les moins de 15 ans. Avant le match les joueurs lisent une charte et tous les joueurs se serrent la main ; pendant le match les joueurs appliquent la charte ; après le match les deux capitaines et l'arbitre se serrent la main ;

- l'audit d'organisation des clubs « en difficulté ». Une cellule, composée d'un élu du district, du « préventeur » et du membre territorialement compétent de l'équipe des éducateurs sportifs du district, rend visite aux clubs dont les adhérents sont cités périodiquement à comparaître en commission de discipline. L'accueil est, en général, bon. La cellule propose des modifications dans l'organisation et le mode de fonctionnement du club ;

- les démarches pédagogiques du « préventeur » auprès des jeunes :

° Présentation aux poussins – benjamins, le mercredi après-midi, au sein même des clubs, d'une vidéo élaborée à partir de la production du Ministère de la santé et des sports traitant du respect des personnes, du matériel, de la prévention du racisme, et de l'hygiène de vie

° Intervention dans les clubs auprès des 15 – 19 ans sur le thème « footballeurs citoyens » : informations sur la responsabilité civile et pénale et sur le dispositif bonus – malus (cette intervention est également assurée dans les 15 sections sportives football implantées en Drôme-Ardèche) ;

- la formation individuelle des dirigeants et des seniors au sein des clubs. Sous le titre « *Le foot : du "je" au "jeu" collectif* », l'intervention comprend une présentation de la statistique des amendes que le club a été condamné à payer, un exposé des conséquences juridiques des actes délictueux qui sont commis dans les stades et les terrains de jeu, et enfin un rappel des règles administratives, des règles du jeu et des règles de comportement. Ces interventions ont moins de succès que celles qui s'adressent aux jeunes, mais elles s'installent peu à peu dans le paysage ;

- la formation des joueurs suspendus. Cette formation est obligatoire dès le premier match de suspension. Elle porte sur les règles d'arbitrage et la gestion des conflits ;

- la convention avec la SNCF pour des interventions conjointes dans les sections sportives et dans les clubs. Présentation d'une vidéo de la SNCF traitant des déprédations dans les trains et dans les gares, et une vidéo proposée par le pôle ressource national « Sport éducation, mixités, citoyenneté ». Cette initiative est un succès ;

- les interventions sur le thème de la lutte contre les incivilités et la violence dans toutes les réunions statutaires du district (AG) et autres réunions thématiques. Par exemple, réunion des capitaines des équipes seniors avec les présidents, les entraîneurs et les arbitres où sont présentés les règles et les bons comportements. Ce type de réunion a en soi le grand avantage de permettre à tous les protagonistes des rencontres sportives de se rencontrer en dehors du terrain de jeu ;

- un projet à l'étude : création d'un pôle de formation qui permettra de proposer des modules relatifs aux comportements spécifiques de chacune des quatre catégories d'acteurs du match : les joueurs, les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants. L'objectif est notamment de réunir les conditions d'une compréhension et d'une écoute réciproques en proposant des référentiels communs de formation ;

Enfin l'UNSS du Val d'Oise présente pour sa part un programme d'actions comprenant un meeting, support de promotion du code du sportif, une application systématique du protocole des rencontres dans toutes les finales UNSS et un challenge départemental des capitaines d'équipes.

## 9. 2 Projet global de club ou de groupement de clubs.

Le faible nombre de démarches globales de clubs transmises peut s'expliquer par la nature de la source principale d'information des services, qui est le dossier de demande de subvention du CNDS. La logique de présentation de la demande, avec de nombreuses priorités de financement qui peuvent faire l'objet d'autant de fiches actions, n'incite pas les clubs à présenter des projets d'ensemble. Trois exemples éclairants ont cependant été recueillis.

- Le premier est celui du Football Club Olympique de Firminy. Après avoir fait le constat que « les clubs de football ont perdu, comme le reste de la société, un certain nombre de repères, que le bon exemple ne vient pas du sport de haut niveau ni du sport professionnel », les auteurs du dossier présentent plusieurs initiatives : création d'une commission des comportements à risques, création d'un observatoire des comportements, identifications des rencontres à risques avec mise en place d'un dispositif spécial de prévention, formation des éducateurs et des arbitres, fourniture d'outils pour aider ces derniers à gérer des situations difficiles, instauration d'un permis à point, sensibilisation des joueurs et des familles aux conséquences pénales des actes de violence ou d'incivilité, organisation de débats sur le sujet avec des compétences extérieures au club.

- Le deuxième exemple est celui du Football Club de la Garenne Colombe. Le club a défini une politique reposant sur deux objectifs conjoints : la réussite sportive et le respect de certaines valeurs citoyennes telles le respect des autres mais aussi le respect de l'environnement. Ces objectifs sont exprimés par une devise : « la victoire oui, mais pas n'importe comment ». Des fiches pédagogiques ont été élaborées par le club à l'usage des éducateurs mais aussi de l'ensemble des adhérents, en appui à des actions pédagogiques assurées régulièrement. Des débats sont organisés sur divers thèmes, l'histoire de la Marseillaise récemment. Les jeunes joueurs sont initiés à l'arbitrage dès 13 ans et ceux de 15 à 18 ans suivent les formations de « jeunes animateurs ». Une rencontre sportive annuelle oppose les arbitres du département et les éducateurs du club. Un weekend est dédié chaque année à la « non violence » au cours duquel sont proposées des réunions internes, des causeries, des illustrations, et diffusés des messages sur tous les terrains où se produisent les équipes.

- Le troisième exemple est celui de la collaboration développée par six clubs de différents quartiers ZUS de Montpellier pour lutter contre les incivilités et la violence. Après avoir réfléchi aux facteurs de déclenchement de la violence, ils ont organisé des rencontres entre les éducateurs des différents clubs pour qu'ils se connaissent et se comprennent. Ils ont élaboré une charte commune, des fiches d'évaluation des matchs et des dépliants remis à leurs adhérents et aux spectateurs.

## 9. 3 Plan général d'actions de services de l'Etat.

Plusieurs services de l'Etat donnent, par la variété, l'ampleur et la cohérence de leurs initiatives, une dimension stratégique à leur démarche. Quelques exemples significatifs en sont brièvement présentés.

La DRDJS d'Aquitaine a mené de front diverses actions : organisation de colloques ; conception avec l'AFCAM d'une formation d'arbitres ; recensement dans plusieurs disciplines des actes d'incivilité et de violence ; soutien financier aux projets associatifs ; opérations de sensibilisation ; interventions devant les sportifs de haut niveau sur les questions de violence sexuelle et de bizutage ; édition d'un dépliant à l'usage des sportifs ; animation d'une cellule de prévention et d'accompagnement des clubs qui repère les rencontres à risques et joue le rôle d'une commission « espace de réparation » ; création avec le CDOS de la Gironde d'une charte de l'éthique et de la déontologie du sport.

La DRDJS du Nord/Pas-de-Calais a travaillé avec la commission départementale de prévention et de lutte contre les incivilités dans le sport amateur sur 4 axes : l'observation (avec les fiches de remontée d'incidents, l'identification des clubs sensibles et les études) ; la prévention (avec la licence à point, la signalisation des matchs à risque, la cellule de veille avec l'officier référent sport, la coopération avec le délégué du procureur du tribunal de Lille) ; la formation (avec le programme prévention-insertion, les diplômes d'Etat et fédéraux, le DVD pédagogique) ; la promotion (avec le soutien aux projets de clubs et les actions de sensibilisation menées avec la LICRA).

La DRDJS de Bourgogne a engagé un plan de prévention qui distingue 4 orientations : l'accompagnement des dirigeants avec l'édition d'un guide pratique dans chacun des 3 départements de la région ; la sensibilisation des jeunes joueurs par la signature d'une charte en 6 points (*« je m'engage »*) ; la sensibilisation du public par la diffusion d'un dépliant tiré à 100 000 exemplaires ; un dispositif d'alerte et de veille.

La DDJS de Saône-et-Loire a présenté en décembre 2008 un plan départemental comprenant l'édition d'outils méthodologiques (guide pratique, livrets pédagogiques), affiches et dépliants (*« Bien se conduire dans une enceinte sportive »*, *« Sportif oui, victime non »*, *« L'activité sportive pour... »*), organisation de réunions de sensibilisation des éducateurs sportifs, signalement des rencontres à risque et des incidents.

La DDJS de la Charente Maritime a conçu un projet de valorisation de l'arbitrage, avec une charte, des formations mixtes associant des arbitres, des éducateurs et des dirigeants, la création d'une école expérimentale d'arbitrage, l'organisation d'une campagne *« Je joue, j'arbitre »*, la diffusion de messages dans les cinémas, la promotion de la licence à points, et la diffusion d'outils pédagogiques dont un pack DVD à l'usage des comités sportifs dans leurs actions de formation.

La DDJS de la Nièvre a élaboré un dispositif *« Nièvre Esprit Sportif »* qui comprend des actions de communication, déjà évoquées à ce titre, mais également une procédure de signalement des matchs à risques, un projet de création d'un livret pédagogique pour les éducateurs des équipes de jeunes, une formation interdisciplinaire des capitaines d'équipes, et un observatoire des faits de violence et d'incivilité.

La DDJS du Pas-de-Calais s'est appuyée comme cela a été décrit en 5. 2, sur les enseignements tirés des études sociologiques pour arrêter un plan ambitieux de soutien des deux districts de football du département, avec le recrutement de deux animateurs sportifs chargés de la prévention de la violence et des incivilités. Ceux-ci analysent les incidents relevés par les arbitres sur les feuilles de matchs, définissent et font appliquer les protocoles d'avant et d'après-match, enrichissent les formations fédérales d'entraîneurs, fournissent une assistance personnalisée aux clubs en difficulté, mènent des actions pédagogiques à l'aide d'un théâtre forum, interviennent de manière plus spécifique dans la formation des animateurs de quartier, et réunissent périodiquement les éducateurs.

La DDJS du Tarn a appliqué un plan départemental en trois axes : installation de 80 panneaux dans les stades et gymnases du département rappelant la règle de droit, la formation des *« hommes de terrains »*, soigneurs, *« hommes de touche »*, stewards ; signature d'une charte d'éthique du sport tarnais avec le CDOS qui engage les deux parties à informer toutes les associations sportives et à leur fournir des outils pour agir ; réunion d'un conseil des sages chargé de proposer des initiatives nouvelles.

La DDJS de Seine-et-Marne a créé avec les responsables de la sécurité publique et le mouvement sportif une cellule départementale de veille pour anticiper les matchs à risques, accompagner les clubs dans la gestion et l'établissement du constat de l'incident, assurer un accompagnement pédagogique et financier des clubs confrontés à des difficultés, et enfin réaliser des campagnes d'affichage à but préventif.

Il serait trop long de présenter dans le détail les démarches conduites par les autres directions départementales d'Ile-de-France, qui ont été fortement mobilisées dès 2001 sur cette politique. Toutes ont créé des commissions spécialisées, suscité la désignation d'un officier référent au sein de la direction départementale de la sécurité publique, organisé le recrutement de médiateurs du football dans les clubs. Les Hauts-de-Seine ont favorisé le recrutement de médiateurs du football dans les clubs.

La Seine-Saint-Denis a créé un observatoire départemental de la violence, lancé une campagne de communication sur l'éthique sportive, piloté un programme de recrutement d'animateurs - médiateurs socio- sportifs au sein des clubs exposés, en définissant leur profil et cursus de formation, et animé un dispositif de veille et le signalement des rencontres à risques. Elle a également organisé un colloque où la parole était donnée à des psychothérapeutes, des pédagogues et des sociologues dans le but d'enrichir les pratiques professionnelles des intervenants dans le sport, notamment par le décryptage des situations auxquelles ils étaient confrontés. Cette mobilisation faisait pendant à celle de la ligue de football, des districts départementaux et des comités d'autres disciplines.